

# Rapport de gestion 2021

## SMACL Assurances SA

# SOMMAIRE

<b>PROPOS LIMINAIRES</b> .....	<b>3</b>
<b>TITRE 1] GOUVERNANCE</b> .....	<b>4</b>
<b>TITRE 2] ENVIRONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ</b> .....	<b>5</b>
Chapitre 1 - Environnement économique .....	5
Chapitre 2 - Environnement financier .....	5
<b>TITRE 3] ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN 2021</b> .....	<b>6</b>
Chapitre 1 - 2021 en chiffres .....	6
Chapitre 2 - Événements marquants de l'exercice 2021 .....	10
<b>TITRE 4] PERSPECTIVES 2022</b> .....	<b>13</b>
<b>TITRE 5] ÉTATS FINANCIERS</b> .....	<b>14</b>
Chapitre 1 - Bilan actif au 31/12/2021 .....	14
Chapitre 2 - Bilan passif au 31/12/2021 .....	17
Chapitre 3 - Compte de résultat technique non vie au 31/12/2021 .....	18
Chapitre 4 - Compte de résultat non technique au 31/12/2021 .....	19
Chapitre 5 - Tableau des engagements reçus et donnés .....	20
Chapitre 6 - Délais de paiement des fournisseurs .....	21
<b>TITRE 6] ANNEXE AUX COMPTES</b> .....	<b>22</b>
Chapitre 1 - Faits caractéristiques de l'exercice .....	22
Chapitre 2 - Informations sur choix des méthodes utilisées.....	24
Chapitre 3 - Informations postes bilan et compte de résultat .....	30
<b>TITRE 7] ACTIVITÉ EN MATIÈRE D'INNOVATION</b> .....	<b>49</b>
Chapitre 1 - Déploiement du co-développement .....	49
Chapitre 2 - Service prévention Batiregistre .....	50
<b>TITRE 8] MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31/12/2021</b> .....	<b>51</b>
<b>TITRE 9] FILIALES ET PARTICIPATIONS</b> .....	<b>51</b>
<b>TITRE 10] DIVIDENDES DISTRIBUÉS</b> .....	<b>51</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>52</b>

## PROPOS LIMINAIRES

Les sociétés d'assurance mutuelle SMACL Assurances et MAIF ont souhaité opérer un rapprochement, voyant dans cette alliance, l'opportunité de :

- consolider la présence des deux Groupes sur les marchés publics, entreprises et associations, en s'appuyant sur leurs complémentarités,
- garantir un développement renforcé et sécurisé sur les marchés des personnes morales,
- partager les investissements pour alléger les coûts et accélérer la transformation, notamment sur les systèmes d'information sur le marché des personnes morales,
- projeter le développement de l'activité dans un cadre financier restructuré avec des coûts de réassurance optimisés, des produits financiers augmentés et une solvabilité renforcée.

Ce développement est porté par SMACL Assurances SA, une Société anonyme qui, grâce à la complémentarité dans les positionnements des deux acteurs susvisés, deviendra un pôle IARD significatif sur les marchés des personnes morales. La MAIF et SMACL Assurances sont profondément attachées aux valeurs mutualistes, de l'économie sociale et solidaire. Elles partagent la volonté de poursuivre et d'étendre ces valeurs à travers la Société SMACL Assurances SA tout en permettant le développement de ses activités. SMACL Assurances SA est devenue société d'assurance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le capital appartient aux trois actionnaires suivants : MAIF pour 70,59 %, SMACL Assurances pour 27,45 % et l'UMG Groupe VYV pour 1,96 %.

L'ACPR a donné le 16 décembre 2021, son accord au transfert d'une grande partie du portefeuille de la société d'assurance mutuelle SMACL Assurances vers SMACL Assurances SA.

SMACL Assurances SA a pour objet de proposer des opérations d'assurance dont la législation autorise la garantie et de pratiquer des opérations de toute nature se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'activité d'assurance ainsi qu'à toutes activités complémentaires ou connexes dans le respect des dispositions de l'article L.322-2-2 du Code des assurances, à l'exclusion des assurances relevant du 1<sup>o</sup> de l'article L.310-1 du Code des assurances. Dans le cadre des opérations d'assurances régies par la réglementation en vigueur, SMACL Assurances SA est agréée pour pratiquer les opérations d'assurance relevant des branches suivantes : 1-2-3-4-6-7-8-9-10-12-13-16- 17 et 18 de l'article R.321-1 du Code des assurances. Elle peut étendre ses opérations à toute nouvelle branche d'assurance ou sous-branche sous réserve d'obtention d'un agrément administratif. SMACL Assurances SA peut faire souscrire et gérer des contrats d'assurance pour le compte d'autres sociétés agréées avec lesquelles elle a contracté à cet effet dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'accord donné par l'ACPR en décembre 2021 a été établi sur la base du dernier arrêté comptable connu, c'est à dire les comptes de l'exercice 2020, arrêtés au 31/12/2020. Comptablement, l'opération de transfert prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021. En conséquence, le premier arrêté comptable de la Société SMACL Assurances SA est celui relatif à l'exercice clos au 31/12/2021, ce qui induit la production du présent rapport au titre de l'exercice 2021.

## TITRE 1 – GOUVERNANCE

Société anonyme, SMACL Assurances SA a été agréée comme société d'assurance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Est donc présentée au titre de ce chapitre, la gouvernance de SMACL Assurances SA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

SMACL Assurances SA est administrée par un Conseil d'administration de dix-huit membres nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment, ainsi que de deux administrateurs élus par et parmi le personnel de la Société.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

Le Conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Monsieur Jean-Luc De Boissieu, a été élu Président de SMACL Assurances SA à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022, et Madame Annick Valette, Vice-Présidente.



**Jérôme Baloge**

Administrateur SMACL SAM



**Pascal Demurger**

Directeur général MAIF



**Estelle Cordonnier**

Administratrice MAIF



**Jean-Luc De Boissieu**

Président du CA SMACL SA  
Président du CA SMACL SAM



**Daniel Gille**

Administrateur SMACL SAM  
Membre du Comité d'audit  
SMACL SA



**Cécile Ribour**

Directrice de la Communication  
MAIF



**Valérie Campioni**

Responsable technique  
Assurances ACE MAIF  
(Associations, Collectivités,



**Cédric Lapiteau**

Administrateur MAIF  
Membre du Comité  
des nominations et des  
rémunérations SMACL SA



**Annick Valette**

Vice-Présidente  
du CA SMACL SA  
Présidente du Comité  
des nominations et des  
rémunérations SMACL SA



**Christophe Cases**

Directeur de la gestion  
économique MAIF  
Membre du Comité d'audit  
SMACL SA



**Dominique Legrand**

Administrateur SMACL SAM



**François Werner**

Administrateur SMACL SAM  
Membre du Comité  
des nominations et des  
rémunérations SMACL SA  
Membre du Comité d'audit  
SMACL SA



**Alain Charles**

Administrateur MAIF



**Olivier Lorthios**

Administrateur MAIF



**Guillaume Bernardeau**

Administrateur  
salarié collègue non-cadre



**Pierre Coilbault**

Administrateur SMACL SAM



**Chantal Mainguene**

Administrateur SMACL SAM



**Marie-Pascale Fortin**

Administratrice  
salarié collègue non-cadre



**Estelle Cordonnier**

Administratrice MAIF



**Jean-Philippe Mariette**

Président du CA MAIF  
Membre du Comité d'audit  
SMACL SA



**Didier Bee**

Censeur représentant  
Groupe VYV  
Président de la MNT



**Patrick Degiovanni**

Censeur  
Directeur général adjoint  
PACIFICA

## TITRE 2 – ENVIRONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ

### CHAPITRE 1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

La crise sanitaire entamée en 2020 avec des périodes successives de confinement, a perduré en 2021, même si les phases de confinement ont été moins drastiques. Le caractère imprévisible des évolutions de risques induites par cette crise sanitaire, et la difficulté à les modéliser ont fortement impacté le marché de l'assurance. Les assureurs ont globalement révisé leurs contrats pour limiter leurs expositions notamment sur des garanties telles que les pertes d'exploitation.

Même si cette crise sanitaire reste un événement important en 2021, tant au niveau national qu'international, les risques climatiques demeurent une préoccupation majeure : les dix catastrophes naturelles les plus significatives de 2021 ont causé plus de 150 milliards d'euros de dommages. L'enchaînement de tempêtes, inondations, grêle, gel, vraisemblablement imputables au dérèglement climatique accroît le coût de ces événements, qui atteignent des zones de plus en plus développées.

Pour mémoire, citons :

- la tempête URI au Texas, avec une intense vague de froid qui a induit plus de 20 milliards d'euros de dommages,
- les fortes inondations de juillet en Allemagne, en Belgique et dans les pays limitrophes, qui ont coûté plus de 40 milliards d'euros (il s'agit du plus lourd événement climatique en Europe depuis les tempêtes Lothar et Martin de 1999),
- la tempête IDA (fin août/début septembre), qui a notamment entraîné des inondations à New York, avec plus de 60 milliards d'euros de dommages.

### CHAPITRE 2 ENVIRONNEMENT FINANCIER

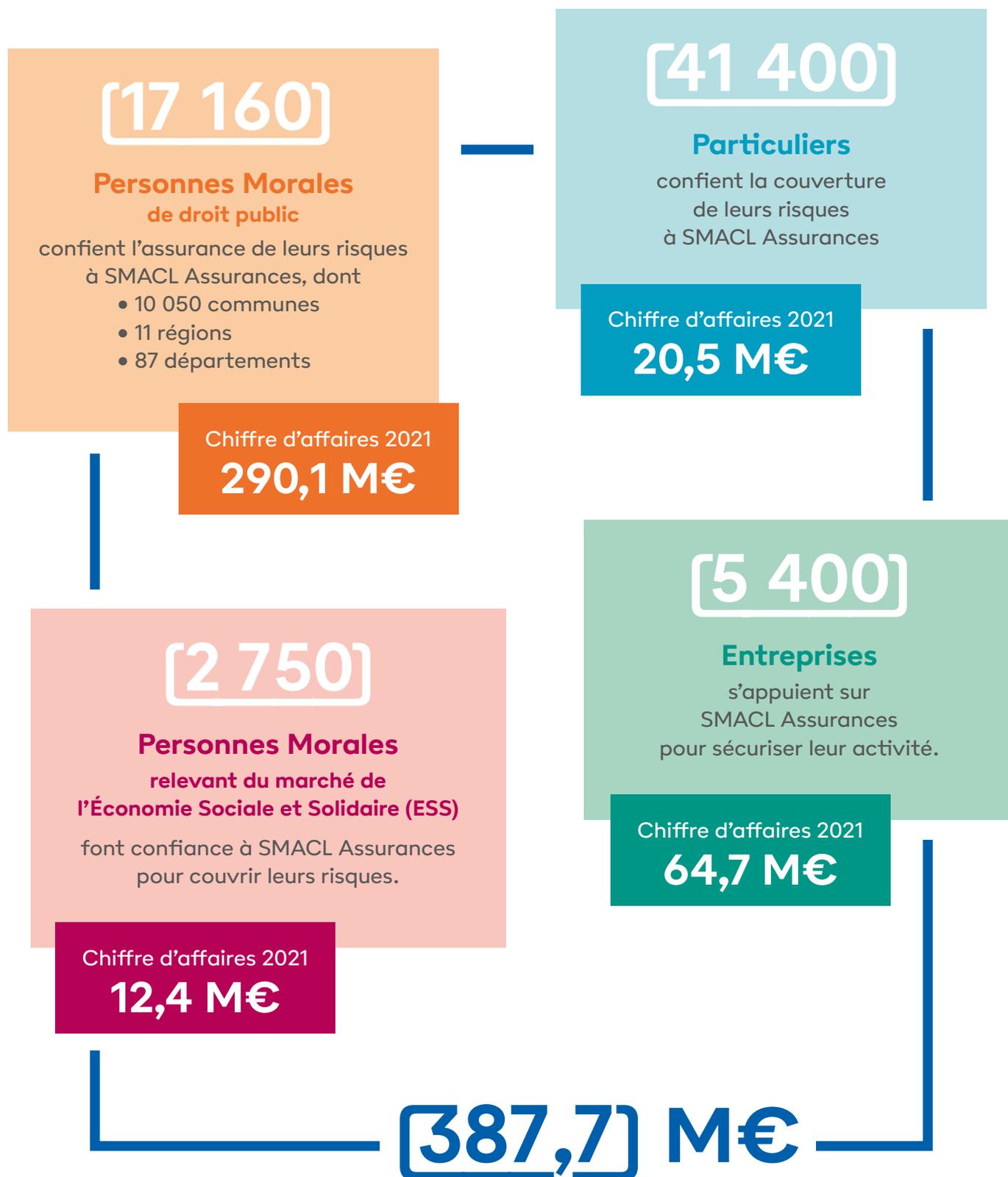
L'année 2021 reste marquée par la poursuite de la pandémie Covid-19, mais à la différence de 2020, les restrictions sanitaires n'ont pas eu de conséquences majeures sur l'économie, par ailleurs soutenue par de gigantesques plans de relance. 2021 a constitué une année record pour les indices boursiers. Ainsi, le CAC 40, qui a dépassé les 7 000 points — à son plus haut niveau historique —, a progressé de 29 % sur l'exercice. Les marchés actions ont bénéficié des politiques accommodantes des banques centrales se traduisant par une abondance de liquidités, ainsi que par les mesures de soutien à l'économie ayant permis une croissance rapide des profits des entreprises.

En outre, le déploiement des campagnes de vaccination à travers le monde et la levée progressive des restrictions sanitaires ont favorisé la reprise économique dans de nombreux pays. Dans un environnement de hausse de la consommation et d'une envolée du prix des matières premières, la reprise s'est accompagnée d'une progression de l'inflation en Europe. En France, elle a atteint 1,6 %, niveau le plus haut depuis 2018. Ce contexte inflationniste a conduit les banques centrales à envisager un resserrement de leurs politiques monétaires, provoquant de fortes tensions sur les taux souverains. Ainsi, l'OAT 10 ans, qui émargeait à -0,34 % fin 2020, s'établit à +0,20 % fin 2021. L'année politique, quant à elle, a été marquée par l'entrée en vigueur de l'accord de Brexit entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, dont l'application a entraîné quelques crispations. Elle a également été le théâtre des élections américaines, qui ont investi Joe Biden — dans un contexte tendu —, à l'origine d'un plan de relance dont l'ampleur a eu des répercussions bien au-delà des États-Unis.

À l'image de 2021, l'année 2022 est porteuse d'incertitudes sur le plan économique mondial, toujours sous la menace de la pandémie et de l'inflation. Viennent s'y ajouter la dimension politique française, avec les élections présidentielles et l'évolution incertaine de la situation de guerre entre la Russie et l'Ukraine (depuis la fin février 2022) et de ses conséquences macro-économiques.

## TITRE 3 – ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN 2021

### CHAPITRE 1 – 2021 EN CHIFFRES



CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL 2021

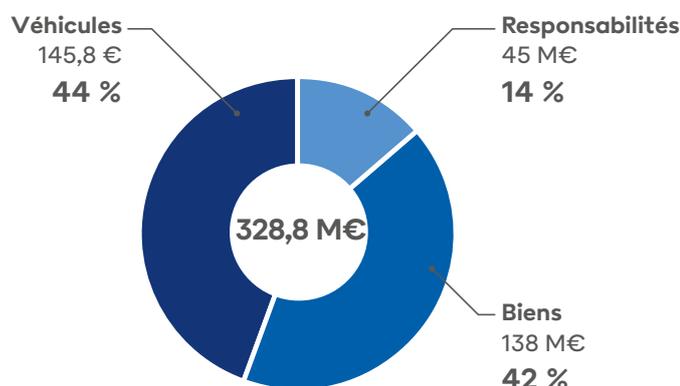
## Répartition des cotisations par marché

Cotisations tous exercices en M€ (*)	2021	Poids marché
<b>PM de droit public</b>	290,1	74,8 %
Dont PM de droit public IARD	251,7	64,9 %
Dont PM de droit public Risques Statutaires	34,2	8,8 %
Dont PM de droit public Construction	4,2	1,1 %
<b>PM Associations et ESS</b>	12,4	3,2 %
<b>PM Entreprises</b>	64,7	16,7%
<b>Particuliers</b>	20,5	5,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>387,7</b>	

(\*) y compris cotisations sur exercices antérieurs

- Sur le marché des Personnes Morales de droit public IARD, le chiffre d'affaires est stable par rapport au chiffre d'affaires 2020 calculé sur un périmètre de portefeuille identique à celui de SMACL Assurances SA.
- Le chiffre d'affaires du marché des Risques statutaires progresse de 7 %, grâce à un taux de réussite en hausse lors de la campagne 2020.
- Sur le périmètre conservé par SMACL Assurances SA en 2021 sur le marché des Associations et ESS, le chiffre d'affaires est en stabilité par rapport à celui de l'exercice précédent (seules demeurent dans le portefeuille de SMACL Assurances SA les associations souscrites par l'intermédiaire de courtiers).
- Sur le marché des Entreprises (qui reste intégralement porté par SMACL Assurances SA), le chiffre d'affaires est en recul de plus de 15 %, conformément au plan de rééquilibrage économique mis en place. Un retraitement important du portefeuille a été opéré, avec la résiliation d'un certain nombre d'affaires déficitaires.
- Le chiffre d'affaires du marché des Particuliers progresse de 5 % environ, porté par les souscriptions directes et issues du partenariat MNT.

## Répartition des cotisations Personnes Morales IARD par branche en M€



## S/C nets de réassurance vus en fin d'exercice de survenance

	2020 Périmètre SMACL Assurances	2021 Périmètre SMACL Assurances SA
PM Responsabilités	42 %	68 %
PM Dommages aux biens	92 %	86 %
PM Automobile	71 %	79 %
<b>Total PM IARD</b>	<b>72 %</b>	<b>80 %</b>
PM Risques Statutaires	85 %	82 %
Particuliers IARD	73 %	76 %
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>74 %</b>	<b>80 %</b>

Le S/C de l'exercice 2021, arrêté sur le périmètre de SMACL SA est en adéquation avec les projections réalisées dans le cadre du pluriannuel.

L'observation de ces résultats techniques par branche appelle les commentaires suivants :

- Les S/C de la branche Responsabilités, calculés sur un nouveau périmètre en raison du maintien d'une partie du portefeuille au sein de la Mutuelle SMACL Assurances s'établissent à 68 % : appréhendés sur leur périmètre d'origine, les S/C de cette branche restent stables par rapport à l'exercice précédent (autour de 44 %).
- Les S/C de la branche Dommages aux biens (branche peu impactée par l'évolution du périmètre des risques couverts) est en amélioration de 6 points par rapport à l'exercice précédent compte tenu principalement d'une moindre sinistralité sur la garantie Incendie (fréquence en baisse et sinistralité exceptionnelle moins importante) et d'une relative clémence climatique sur le portefeuille (un seul événement climatique majeur au cours de l'exercice 2021 : orages violents entre le 18 et 21 juin).
- Sur la branche Véhicules, le S/C, moins favorable que l'an passé en raison de l'absence d'impact lié aux confinements successifs de 2020, est néanmoins plus favorable que les projections du pluriannuel.
- Les S/C de la branche Risques Statutaires continuent de s'améliorer, conformément au plan de redressement initié en 2017 sur cette branche.
- Sur le marché des Particuliers, l'évolution défavorable constatée par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par l'impact du Covid en 2020. Cependant, l'absence de sinistralité exceptionnelle en 2021 a permis de contenir les S/C à un niveau inférieur à celui projeté dans le pluriannuel.

## Résultat de l'exercice 2021

Le résultat de l'exercice 2021 s'établit, sur le périmètre de SMACL Assurances SA, à -12 M€, en écart de près de 5 M€ avec le résultat projeté dans le cadre du pluriannuel établi. Cette distorsion avec le prévisionnel est principalement imputable à l'appréhension du résultat sur exercices antérieurs, les dégagements étant deux fois moins importants que ceux initialement approchés.

Dans ce contexte, les fonds propres de la Société au 31/12/2021 s'établissent à 259 M€.

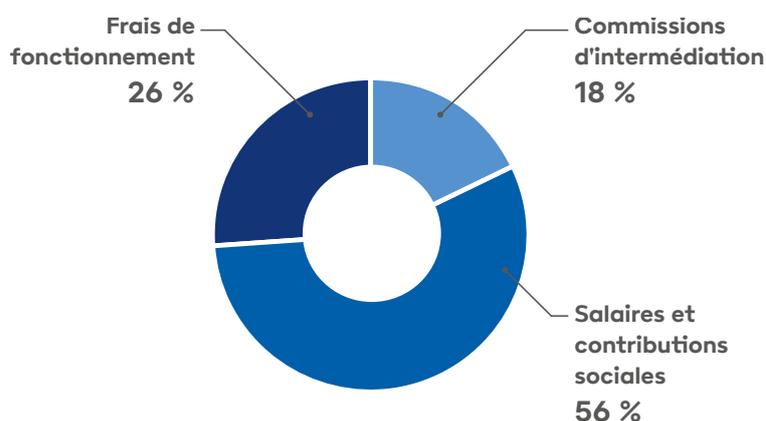
Le poids de la réassurance sur le résultat reste majeur : le résultat de l'exercice, avant intervention de la réassurance serait excédentaire de 10 M€.

Les provisions d'égalisation (permettant de se prémunir des aléas futurs) s'établissent au titre de l'exercice 2021, à 7,9 M€ sur le seul volet attentat, après une reprise de provision d'égalisation de 0,8 M€ sur la garantie tempête.

## Évolution des frais généraux

Le ratio de frais généraux sur cotisations sur le périmètre SMACL ASSURANCES SA est stable par rapport à celui constaté en 2020 sur le périmètre global (24,5 % en 2021 contre 24,4 % en 2020).

## Répartition des frais généraux par grands postes



### Création de SMACL Assurances SA

L'année 2021 a été marquée par le rapprochement de la mutuelle SMACL Assurances avec le groupe MAIF. De celui-ci est née SMACL Assurances SA, filiale du groupe MAIF (70 %), de SMACL Assurances (27,5 %) et du groupe VYV (2,5 %).

Cette décision de rapprochement résulte d'une conviction forte partagée depuis 2018 par tous les acteurs de la Mutuelle SMACL Assurances sur le fait que dans son contexte concurrentiel, et surtout compte tenu de ses contraintes économiques et prudentielles, la Mutuelle n'était plus en capacité de poursuivre seule, sans adossement, une trajectoire équilibrée et sereine.

C'est la raison pour laquelle, dès janvier 2019, SMACL Assurances avait rejoint l'UMG Groupe VYV, entrant ainsi dans un groupe prudentiel garantissant la solidarité financière de ses affiliés, et renforçant ses fonds propres notamment par l'émission de titres subordonnés. Les derniers exercices ont vu le résultat et le niveau de solvabilité de la Mutuelle se dégrader, et le coût de la réassurance augmenter. Le franchissement du seuil d'appétence au risque (140 % de ratio de solvabilité) ont conduit SMACL Assurances à présenter à son Conseil d'Administration, puis à l'ACPR un plan de rééquilibrage économique à horizon 2021/2024. Le système de solidarité VYV n'intervenant qu'au franchissement d'un niveau très bas de solvabilité, proche du plancher réglementaire, ne permettait pas de conforter durablement les fonds propres. SMACL Assurances, pour renforcer structurellement sa solvabilité et assurer un développement pérenne, a donc cherché à inscrire son projet d'avenir au sein d'un groupe où son activité aurait toute sa place.

La voie d'un adossement au groupe MAIF a donc été étudiée, encouragée par VYV, dont MAIF est un partenaire stratégique en IARD des Particuliers et en Assurance de Personnes.

Parallèlement, le groupe MAIF souhaitait accélérer son développement en IARD sur les marchés des personnes morales, notamment sur celui des Collectivités Territoriales, en confortant ses moyens opérationnels et ses savoir-faire sur ce périmètre et en réalisant des synergies de moyens notamment par la mutualisation du développement des systèmes d'information dédiés aux personnes morales.

En outre SMACL Assurances et MAIF partagent :

- Une même vision du projet politique d'entreprise qui voit avant tout l'intérêt de ses communautés, sociétaires et salariés,
- Un socle de valeurs communes autour de la solidarité, du développement des territoires et de leur tissu économique et social,
- Le respect et soutien des hommes et femmes qui s'engagent pour la pérennité de son modèle.

C'est donc tout naturellement que les Mutuelles SMACL Assurances et MAIF ont acté ce rapprochement par la création de la Société SMACL Assurances SA, et ont soumis ce projet à l'ACPR qui l'a validé en décembre 2021. Dans le cadre de la création de cette structure commune, les 2 mutuelles ont pris des engagements forts à l'endroit des salariés concernés par le rapprochement :

- chaque salarié a retrouvé un emploi identique ou équivalent au sien,
- chaque salarié impacté par le rapprochement bénéficie d'un plan d'accompagnement qui lui permettra de vivre ces changements futurs de la manière la plus éclairée possible,
- chaque salarié de SMACL Assurances est transféré dans la nouvelle Société avec la garantie du maintien des statuts sociaux antérieurs pendant une durée de 15 mois (en application des dispositions de l'article L.1224-1 du Code du travail), période au cours de laquelle ces statuts feront l'objet d'une renégociation avec les partenaires sociaux.

Ce rapprochement et les travaux conduits en amont pour parvenir à la création de la structure SMACL SA au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'ont été avec une forte implication des équipes dirigeantes de chacune des mutuelles concernées : une émulation naturelle s'est créée de part et d'autre entre les cadres impliqués, émulation de très bon augure pour la poursuite des travaux commun.

### Persistence de la crise sanitaire COVID-19

La crise sanitaire Covid qui sévit depuis mars 2020 a encore fortement impacté les activités de notre Société en 2021. Ainsi, d'un point de vue opérationnel, même si le dispositif de télétravail a désormais largement été éprouvé et l'ensemble des besoins matériels et techniques mis en place, il n'en demeure pas moins que les périodes successives de télétravail à temps quasi complet des salariés influent sur l'activité.

Au cours de l'année 2021, la seule période au cours de laquelle les activités se sont exercées dans un contexte « normal », avec deux jours de télétravail hebdomadaire pour les seuls salariés ayant adopté l'accord télétravail, s'est étendue du 6 septembre au 26 novembre 2021. Pendant toutes les autres périodes d'activité, la résurgence de variants du Covid (Delta, Omicron) ont contraint le gouvernement à limiter autant que faire se peut la présence des salariés au sein des entreprises. SMACL Assurances, avec comme préoccupation première la santé et la sécurité de ses salariés, a bien évidemment appliqué strictement chacune des dispositions gouvernementales, choisissant même les mesures les plus protectrices parmi celles suggérées.

Si les équipements informatiques et téléphoniques, ainsi que les process métiers ont été largement adaptés aux situations de travail à distance et permettent la réalisation des activités dans des conditions optimales, assurant la qualité de service au sociétaire, il n'en demeure pas moins que ces situations de télétravail quasi permanent sont à étudier attentivement. En effet, ces situations pourraient être de nature à créer des ruptures dans le collectif de travail, à rendre moins aisés la formation, l'apprentissage de nouveaux process ou la familiarisation avec de nouveaux outils, et surtout à terme à faire se déliter le sentiment d'appartenance à l'entreprise. C'est pourquoi SMACL Assurances et tout particulièrement ses équipes managériales, portent une forte attention à ces situations.

## Poursuite du plan de rééquilibrage économique

SMACL Assurances SA poursuit le déploiement du plan de rééquilibrage technique initié en mai 2020 et dont l'objectif vise à restaurer les équilibres à horizon 2022/2023.

Ce plan est construit autour de six volets majeurs, et suivi par la Direction générale et la fonction clé Gestion des Risques à partir d'indicateurs clés définis en amont. Les premiers effets positifs des mesures prises sont observés, notamment en termes de réduction de l'exposition au risque (tant s'agissant des mètres carrés assurés que du nombre de véhicules assurés) et d'accroissement des prix moyens portefeuille.

## Campagne appels d'offres 2021 : un marché qui se redresse

La souscription des contrats d'assurances des personnes morales de droit public répond à des dispositifs très spécifiques : le recours à un appel à concurrence respectant des procédures variées selon l'importance des marchés (mises en concurrence simplifiées, appels d'offres) est obligatoire pour les collectivités soumises au code des marchés publics. SMACL Assurances a déployé depuis plus de 20 ans une organisation et des outils performants lui permettant d'être en mesure de répondre à ces exigences, et de devenir leader sur ce marché, notamment sur les marchés de moyenne et grande importance.

Chaque année, environ 20 % à 25 % du volume du chiffre d'affaires global de SMACL Assurances est remis en cause dans le cadre de ce dispositif d'appels d'offres. Chaque campagne de renouvellement constitue donc un enjeu majeur pour SMACL Assurances. Celle-ci se déroule d'août à décembre, avec un pic d'activité significatif de septembre à novembre, période pendant laquelle les équipes concernées se mobilisent fortement.

La campagne d'appels d'offres 2021 a été d'une ampleur similaire à celle de l'exercice précédent, avec le retour sur le marché d'environ 60 M€ d'affaires en portefeuille. SMACL Assurances, dans le cadre de son plan de rééquilibrage économique, avait projeté une moindre pertinence de ses offres sur le marché, la sélection des risques et la majoration des prix et des franchises inscrites au plan étant de nature à minorer l'attractivité de ses propositions. La concurrence, bien que toujours très présente, a également durci ses conditions de souscription lors de cette campagne 2021.

En conséquence, SMACL Assurances SA a été en mesure de resouscrire l'équivalent de 75 % du chiffre d'affaires remis en cause en volume, avec une exposition au risque allégée (-25 millions de m<sup>2</sup> assurés, -30 000 véhicules garantis), et des prix moyens significativement accrus.

Sur les autres strates du marché (petites collectivités territoriales) où les procédures de souscription des marchés publics sont moins encadrées, SMACL Assurances a conclu depuis 2003 des accords de distribution avec les caisses régionales du Crédit Agricole, pour mettre en commun l'expertise de SMACL Assurances en termes d'assurance des collectivités territoriales et celle des caisses régionales du Crédit Agricole en termes de distribution de produits auprès de cette cible. Ce partenariat, qui porte également sur le marché des associations, a permis la constitution d'un chiffre d'affaires annuel de plus de 60 M€ à ce jour.

## Une responsabilité sociétale d'entreprise

SMACL Assurances SA est portée par trois actionnaires (Groupe MAIF, Mutuelle SMACL Assurances et Groupe VYV) qui, en tant qu'acteurs mutualistes entendent diffuser au sein de cette Société commune, les fortes valeurs RSE qui sont les leurs.

SMACL Assurances SA entend déployer un modèle économiquement viable, socialement équitable et écologiquement responsable au service de ses assurés et de l'ensemble de ses acteurs.

Afin de répondre aux exigences de son marché et de conforter sa place de leader, SMACL Assurances SA se donne comme exigence première l'apport d'un service et d'une écoute de qualité en direction de ses sociétaires. La démarche globale de responsabilité sociétale mise en œuvre au sein de SMACL Assurances SA s'articule autour de trois certifications et d'une labélisation diversité, attestant de manière formelle l'implication de l'entreprise dans une démarche d'amélioration continue.

Ces trois certifications donnent lieu à un audit externe triennal relayé par des visites de suivi annuelles opérées par LRQA, organisme accrédité COFRAC :

- **ISO 9001 :**  
certification qualité à destination des assurés,
- **ISO 14001 :**  
certification environnementale de l'activité de la Société à destination de l'ensemble de ses acteurs,
- **ISO 45001 :**  
certification santé et sécurité au travail à destination des salariés.

Le label Diversité, destiné tant aux salariés de SMACL Assurances SA qu'aux candidats à l'embauche, donne lieu, lui aussi, à un audit externe périodique réalisé par l'AFNOR, organisme également habilité COFRAC. Cette triple certification ainsi que la labélisation diversité sont la résultante d'une démarche assise sur un dispositif participatif. Elles confirment tant la réactivité et l'implication des équipes de la SMACL Assurances face à de nouveaux enjeux, que la fiabilité et la qualité des actions conduites dans l'exercice du métier.

La déclaration de performance extra-financière annexée au présent rapport de gestion atteste de la démarche forte de SMACL Assurances sur ces différents sujets, et sur son attachement à les pérenniser dans une démarche d'amélioration continue.

## Ressources Humaines

Le personnel de la SAM SMACL Assurances a été transférée à SMACL Assurances SA à la date de réalisation de l'apport, soit le 31/12/21. Avant cette date, la société ETA n'avait pas de salarié. Comme tenu de ces éléments, nous faisons figurer pour cet arrêté l'effectif total, soit 858 salariés.

L'âge moyen des salariés est de 41 ans, similaire à celui des années précédentes. L'ancienneté moyenne au sein de l'entreprise est de 11 ans. L'effectif total est composé de 68 % de femmes. La part des femmes dans l'effectif cadre est de 54,5 %.

En 2021, SMACL Assurances a maintenu un fort investissement en matière de formation, avec près de 4 % de la masse salariale consacrés à cette mission (en progression significative par rapport à l'exercice précédent). La Société attache également beaucoup de prix à l'accompagnement des jeunes en période de formation, avec notamment l'accueil en 2021 de plus de 42 salariés dans le cadre de formations diplômantes en alternance, chacun étant pris en charge par un tuteur identifié. Une attention particulière a été portée à ces salariés au cours de l'exercice compte tenu de la prépondérance du télétravail imposée par les dispositions gouvernementales dans le cadre de la crise sanitaire.

SMACL Assurances conduit également des actions volontaristes en faveur des personnes en situation de handicap : le taux d'emploi 2021 de personnes en situation de handicap est stable par rapport à l'exercice précédent, avec un taux d'emploi direct de plus de 7 %.

L'éthique mutualiste et la culture interne de l'entreprise constituent le terreau dans lequel s'enracine et se nourrit la politique de ressources humaines de SMACL Assurances. SMACL Assurances s'astreint à assurer une bonne qualité de vie professionnelle à ses salariés, notamment au travers d'un dialogue social constructif, et du maintien de conditions de travail visant à favoriser le développement professionnel et l'épanouissement personnel de chaque salarié. Du fait de la création de SMACL Assurances SA avec transfert de l'ensemble des salariés de la Mutuelle SMACL Assurances vers cette nouvelle structure, et en application des dispositions de l'article L.1224-1 du Code du travail, l'ensemble des accords d'entreprise en vigueur antérieurement sont maintenus pendant 15 mois, période au cours de laquelle, ainsi que le prévoient les textes, ceux-ci vont faire l'objet d'une renégociation avec les partenaires sociaux, dans un esprit de confiance mutuelle et de respect des valeurs auxquelles chacun des actionnaires de la Société sont attachés.

## TITRE 4 – PERSPECTIVES 2022

Comme indiqué précédemment, la concurrence, quoique toujours très présente sur le marché des personnes morales de droit public (cœur d'activité de SMACL Assurances SA) semble s'orienter progressivement vers un redressement technique et tarifaire des offres, ce qui devrait permettre la poursuite du plan de rééquilibrage dans les conditions telles qu'anticipées en 2020. L'atteinte du chiffre d'affaires projeté dans le cadre de l'approche pluriannuelle établie lors de la constitution de SMACL Assurances SA semble donc envisageable sur 2022.

L'année 2022 devra permettre également de poursuivre les actions entreprises en vue de l'amélioration de la relation client et du service au sociétaire, avec notamment le déploiement de nouveaux outils de GRC (gestion de la relation client), l'intensification des enquêtes de satisfaction en direction du sociétariat, et l'amélioration des outils de pilotage en s'appuyant sur l'expertise forte du Groupe MAIF en la matière.

L'accompagnement des équipes dans le cadre de leur intégration au sein du Groupe MAIF constituera également une part majeure des actions entreprises en 2022 : des actions favorisant le déploiement de l'intelligence collective, le co-développement et le management collaboratif et de proximité seront conduites.

# TITRE 5 – ÉTATS FINANCIERS

## CHAPITRE 1 – BILAN ACTIF AU 31/12/2021

En K€	déc-21	déc-20
<b>1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège</b>		
<b>2 Actifs incorporels</b>	<b>37 992</b>	
<b>3 Placements</b>	<b>387 015</b>	
3a Terrains et constructions	31 959	
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
3c Autres placements	354 023	
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 033	
<b>4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte</b>		
<b>5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>160 394</b>	
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	115	
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (vie)		
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)		
5e Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (Vie)	160 279	
5f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (Non-Vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (Vie)		
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)		
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
<b>6 Créances</b>	<b>84 696</b>	<b>1</b>
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	15 441	
6aa Primes restant à émettre	3 570	
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe et de prises en substitution	11 871	
6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	12 449	
6c Autres créances :	56 806	1
6ca Personnel	30	
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	973	0
6cc Débiteurs divers	55 803	0
6d Capital appelé non versé		
<b>7 Autres actifs</b>	<b>188 711</b>	<b>12</b>
7a Actifs corporels d'exploitation	3 486	
7b Comptes courants et caisse	185 225	12
7c Actions ou certificats propres		
<b>8 Comptes de régularisation - Actif</b>	<b>3 708</b>	
8a Intérêts et loyers acquis non échus	3 143	
8b Frais d'acquisition reportés		
8c Autres comptes de régularisation	565	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>862 516</b>	<b>12</b>

## CHAPITRE 2 – BILAN PASSIF AU 31/12/2021

En K€	déc-21	déc-20
<b>1 Capitaux propres</b>	<b>259 061</b>	<b>11</b>
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	255 037	15
1b Primes liées au capital social	16 115	
1c Réserves de réévaluation		
1d Autres réserves		
1e Report à nouveau	0	-3
1f Résultat de l'exercice	-12 091	-1
<b>2 Passifs subordonnés</b>		
<b>3 Provisions techniques brutes</b>	<b>537 456</b>	
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	2 121	
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (Vie)		
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	517 075	
3e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non-Vie)		
3g Provisions pour égalisation	7 885	
3h Autres provisions techniques (Vie)		
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	10 376	
<b>4 Provisions techniques des contrats en unités de compte</b>		
<b>5 Provisions ( autres que techniques)</b>	<b>1 633</b>	
<b>6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>9 200</b>	
<b>7 Autres dettes</b>	<b>51 684</b>	<b>1</b>
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de prises en substitution	13 952	
7b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	10 599	
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit		
<b>7e Autres dettes :</b>	<b>27 133</b>	<b>1</b>
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec Personnel	10 140	
7ed État, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	5 749	
7ee Créanciers divers	11 243	1
<b>8 Comptes de régularisation - Passif</b>	<b>3 482</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>862 516</b>	<b>12</b>

## CHAPITRE 3 – COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE AU 31/12/2021

En K€	Brut	Cessions	Opérations nettes 12/2021	Opérations nettes 12/2020
<b>1 Primes acquises</b>	387 560	111 975	275 585	
1a Primes	387 708	112 040	275 667	
1b Variations des provisions pour primes non acquises	-148	-65	-83	
<b>2 Produits des placements alloués du compte non technique</b>	2 101		2 101	
<b>3 Autres produits techniques</b>	2 806		2 806	0
<b>4 Charges des sinistres</b>	-314 029	-75 402	-238 628	0
4a Prestations et frais payés	-321 506	-61 728	-259 779	0
4b Charges des provisions pour sinistres	7 477	-13 674	21 151	
<b>5 Charges des autres provisions techniques</b>	-6 057		-6 057	
<b>6 Participations aux résultats</b>				
<b>7 Frais d'acquisition et d'administration</b>	-52 791	-14 216	-38 575	0
7a Frais d'acquisition	-37 418		-37 418	0
7b Frais d'administration	-15 373		-15 373	0
7c Commissions reçues des réassureurs		-14 216	14 216	
<b>8 Autres charges techniques</b>	-12 783		-12 783	-1
<b>9 Variation de la provision pour égalisation</b>	842		842	
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE de l'assurance Non-Vie</b>	7 649	22 358	-14 709	-1

## CHAPITRE 4 – COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE AU 31/12/2021

En K€	déc-21	déc-20
<b>1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie</b>	-14 709	-1
<b>2 Résultat technique de l'assurance Vie</b>		
<b>3 Produits des placements</b>	<b>8 379</b>	
3a Revenus des placements	7 730	
3b Autres produits des placements	232	
3c Profits provenant de la réalisation des placements	417	
<b>4 Produits des placements alloués du compte technique vie</b>		
<b>5 Charges des placements</b>	<b>-4 825</b>	<b>0</b>
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-923	<b>0</b>
5b Autres charges des placements	-3 849	
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-53	
<b>6 Produits des placements transférés au compte technique non vie</b>	<b>-2 101</b>	
<b>7 Autres produits non techniques</b>	<b>15</b>	
<b>8 Autres charges non techniques</b>	<b>-16</b>	
<b>9 Résultat exceptionnel</b>	<b>12</b>	
9a Produits exceptionnels	42	
9b Charges exceptionnelles	-29	
<b>10 Participation des salariés</b>		
<b>11 Impôt sur les bénéfices</b>	<b>1 154</b>	<b>0</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-12 091</b>	<b>-1</b>

## CHAPITRE 5 – TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

En K€	déc-21	déc-20
<b>1 Engagements reçus</b>		
<b>2 Engagements donnés</b>	<b>337</b>	
2a Avals, cautions, garanties de crédits donnés	337	
2b Titres et actifs avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2e Autres engagements donnés		
<b>3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance</b>	<b>130 721</b>	
3b Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c Autres engagements réciproques		
<b>4 Autres val détenues pour compte tiers</b>		
<b>5 En cours d'inst. financiers à terme</b>		
<b>VENTILATIONS DE L'ENCOURS D'IFT</b>		
7a Par catégories de stratégie Investissement ou désinvestissement Rendement Autres opérations		
7b Par catégorie de marchés Gré à gré Règlementés ou assimilés		
7c Par risques de marchés et d'instrument Risque de taux d'intérêt Risque de change Risque actions		
7d Par nature d'instruments Contrats d'échange Garantie de taux d'intérêt Contrats à terme Options		
7e Par durée De 0 à 1 an De 1 à 5 ans Plus de 5 ans		

## CHAPITRE 6 – DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

L'article D.441-6 du code de commerce indique que les sociétés doivent mentionner dans leur rapport de gestion certaines informations sur les délais de paiements de leurs clients et fournisseurs.

En application de ladite circulaire, les informations indiquées dans le tableau ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Afin de renseigner ces données, SMACL Assurances SA s'appuie sur l'analyse du périmètre présentée dans la circulaire FFA du 29 mai 2017 (Cir-Jur-88/2017).

En K€

Montant en TTC	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)

(A) Tranches de retard de paiement

Nombre de factures concernées	0						0					
Montant total des factures concernées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux						Délais légaux					
--	---------------	--	--	--	--	--	---------------	--	--	--	--	--

## TITRE 6 – ANNEXE AUX COMPTES

### CHAPITRE 1 – FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2021 a été marquée par le rapprochement de la mutuelle SMACL Assurances (SAM) avec le groupe MAIF. De celui-ci est née SMACL Assurances SA, filiale du groupe MAIF (70 %), de SMACL Assurances (27,5 %) et du groupe VYV (2,5 %).

Caractérisent également cet exercice :

- Un chiffre d'affaires de 387,7 M€ en ligne avec la projection du pluriannuel,
- Des prix portefeuille et des prix à la souscription en hausse, notamment sur les branches dommages aux biens et véhicules à moteur,
- Un ratio de sinistres sur cotisations (S/C) global égal à 74 % en brut de réassurance et 80 % en net de réassurance,
- Un résultat de réassurance (22 M€), qui pénalise fortement le résultat de l'exercice : avant réassurance le résultat s'établit à + 10 M€ contre - 12 M€ après réassurance,
- Des dégagements sur exercices antérieurs inférieurs aux volumes projetés dans le pluriannuel,
- Un ratio de frais généraux sur cotisations égal à 24,5 %, en stabilité par rapport à celui observé l'an passé sur le périmètre de la Mutuelle SMACL Assurances,
- Une reprise de la provision d'égalisation pour le risque tempête à hauteur de 0,8 M€, portant le niveau global de cette provision d'égalisation à 7,9 M€ (sur le seul volet attentat). Cette reprise s'explique, à l'image de l'année précédente, par le résultat technique déficitaire enregistré sur la branche tempête,
- Un résultat financier — brut des frais de gestion internes/externes — de 4,5 M€, fortement impacté par l'application d'une charge nette de surcote de 3,6 M€ en raison de la reprise des actifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021 au cours moyen de 106 % de leur valeur nominale.
- La livraison de plusieurs projets majeurs contribuant à la modernisation du système d'information et ayant notamment trait à la souscription des contrats marchés publics sur mesure (livraison en juin 2021) et à la gestion des sinistres véhicules (livraison en septembre 2021).

#### APPORT PARTIEL D'ACTIF

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24/09/2021 a approuvé l'opération d'apport partiel d'actif de l'activité d'assurance dommages portant sur les collectivités territoriales, associations et entreprises appartenant à la société d'assurance mutuelle (SAM) SMACL Assurances au profit de la société MAIF Société ÉTA.

L'opération a été réalisée en valeur réelle. Elle se traduit par l'apport d'un actif net de 86,1 M€, constitué de 687 M€ d'actif et de 601 M€ de passif. En contrepartie, la société a procédé à une augmentation de capital de 70 M€ et à la constatation d'une prime d'apport de 16,1 M€.

Cette opération a été réalisée le 31/12/2021 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 01/01/2021. Le résultat de la période intercalaire est une perte de 12 M€.

L'impact de cette opération sur les principaux postes du bilan et du compte de résultat est détaillé dans le paragraphe 3 intitulé « Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat ».

#### MODIFICATIONS STATUTAIRES

En date du 15 juillet 2021, la SAS MAIF Société ÉTA a été transformée en société anonyme.

À l'issue de l'apport partiel d'actif de SMACL Assurances et des apports en numéraire de la MAIF (180 000 000 €) et de VYV (5 000 000 €), MAIF Société ÉTA a procédé à une augmentation de capital d'un montant total de 255 000 000 €.

MAIF Société ÉTA, devenue désormais « SMACL Assurances SA », exerce une activité d'assurance. Son siège social est situé au 141 avenue Salvador Allende à NIORT. Son capital social s'établit à 255 037 000 €.

Monsieur Eric Berthoux a démissionné de ses fonctions de Président Directeur général à effet du 31 décembre 2021, Monsieur Patrick Blanchard a été nommé Directeur général, Madame Véronique Thomas Directrice générale déléguée et Monsieur Jean-Luc De Boissieu Président du Conseil d'administration.

### PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

Les comptes présentés ont été établis conformément :

- Aux dispositions des articles L.123-12 à L.123-28 du Code de commerce ;
- Aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, pour les entreprises d'assurance :
  - Le règlement de l'ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 dans sa version actualisée, relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance,
  - Les dispositions du Code des assurances.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

#### 2.1 Postes du bilan

##### a) Actifs incorporels

Ce poste comprend les logiciels qui sont amortis sur une durée de 2 ans à 7 ans.

##### b) Placements immobiliers

Les parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrites à leur valeur d'acquisition. Les immeubles qui les constituent sont évalués chaque année par un expert indépendant accepté par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) selon l'article R.343-11 du code des assurances.

La valeur de réalisation de ces immeubles correspond à la moyenne des valeurs obtenues par comparaison directe et par la capitalisation des revenus. Le taux de capitalisation retenu par l'expert tient compte de la destination des locaux, de la qualité de la construction, de l'intérêt de l'emplacement, du risque de liquidité, de sa configuration, de l'état des locaux et de la surface louée.

##### c) Autres placements

Les titres relevant de l'article R.343-9 sont composés d'obligations à taux fixe ou variable. L'évaluation retenue est issue de la base d'informations financières de Chorus Linedata. Une double valorisation est à disposition de SMACL Assurances SA avec la base de données Bloomberg ou encore le référentiel CACEIS — dépositaire principal du portefeuille de titres.

Ces titres, suivant l'article R.343-9 sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. Les titres à revenus variables — relevant de l'article R.343-10 du Code des Assurances — sont inscrits au bilan au prix d'achat hors frais. Ces titres sont évalués conformément à l'article R.343-11 du Code des assurances à savoir :

- titres cotés : le dernier cours coté de l'exercice,
- titres non cotés : la valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise,
- actions de SICAV et parts de FCP : la dernière valeur de rachat publiée.

Une provision pour dépréciation durable est constatée ligne à ligne si la dépréciation présente un caractère durable. Selon la réglementation comptable, un titre est présumé durablement déprécié dans les cas suivants :

- Pour les titres relevant de l'article R.343-9, il convient d'apprécier le risque de crédit avéré (défaut de paiement, dégradation de notation, ...). Dans ce cas, la provision pour dépréciation est égale à la différence entre le prix d'acquisition corrigé des surcotes/décotes et la valeur de marché du titre.
- Pour les titres relevant de l'article R.343-10, une dépréciation présumée durable s'analyse en prenant en compte la capacité et l'intention de l'entreprise à détenir ces placements à l'horizon de détention envisagé. La provision pour dépréciation est égale à la différence entre le prix d'acquisition du titre et sa valeur recouvrable.
- Pour les titres répondant aux critères de dépréciation durable, et afin d'évaluer les valeurs recouvrables, l'application de la réglementation nous amènerait à distinguer les titres à détention longue des autres titres, les placements mobiliers des placements immobiliers et les titres amortissables des titres non amortissables.

##### d) Créances

Les créances douteuses correspondent aux créances sociétaires dont le recouvrement est incertain à la clôture.

Le risque est apprécié selon l'antériorité de la créance, son stade d'avancement dans la procédure de recouvrement et la situation financière du sociétaire.

## e) Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Matériels informatiques : 2 ans à 5 ans
- Autres matériels : 3 ans à 5 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 2 ans à 10 ans
- Agencements, Aménagements : 10 ans

## f) Capital — prime d'apport

Au 31/12/2021, les capitaux propres de la société se décomposent en :

- 255 037 K€ de capital social constitué de 2 550 370 actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale unitaire de 100 €.
- 16 115 K€ de prime d'apport.

## g/ Provision pour impôts

Dans le cadre de l'apport partiel d'actif, une provision pour impôts a été valorisée et apportée à la société.

Cette provision, qui reflète la dette d'impôt apportée par la SAM à la SA, a été déterminée en appliquant les taux d'impôt en vigueur pour 2021 et 2022, respectivement 28,41 % et 25,83 %, à l'assiette constituée des plus et moins-values réalisées lors de l'opération minorées des déficits reportables de la SAM apportés à la SA.

Cette provision, comptabilisée dans le bilan d'apport à 2 588 K€, a fait l'objet d'une reprise en 2021 pour un montant de 1 154 K€.

En K€

Nature de la provision	31/12/2020	Apport SMACL Assurances	31/12/2021
des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal, accessoires, dossier par dossier, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés,		425 778	426 259
des provisions pour sinistres survenus et inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire)		49 988	46 236
une provision de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens		24 754	22 234
des provisions mathématiques		4 319	10 376
des provisions pour sinistres non encore manifestés en assurance construction		24 032	22 347
des provisions pour égalisation		8 727	7 885

Le montant des provisions pour sinistres dossier/dossier correspond :

- en IARD au cumul des montants inscrits à l'inventaire dans la base de gestion des dossiers sinistres et découlant des évaluations de sinistres réalisées par la Direction Indemnisation ;
- en Risques Statutaires, à la somme des provisions sinistres au titre des règlements d'indemnités journalières et de frais de soins déjà échus, et des provisions mathématiques des futures échéances d'indemnités journalières majorées des éventuels frais de soins calculées sur la base de barèmes certifiés.

## h) Provisions techniques

### Provisions pour cotisations non acquises et risques en cours :

La provision pour cotisations non acquises constate pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté. La date d'échéance des cotisations étant principalement fixée au 1<sup>er</sup> janvier, il y a peu de cotisations à reporter.

Au 31 décembre 2021, une provision de 2 120 K€ pour primes non acquises a été constituée pour les contrats d'assurance pour lesquels l'échéance est différente du 1<sup>er</sup> janvier. Au 01/01/2021, un montant de 1 973 K€ a été apporté par la SAM SMACL Assurances.

### Provisions pour sinistres :

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

Les provisions pour sinistres comprennent :

Le montant des provisions pour sinistres tardifs est issu des travaux actuariels d'évaluation par catégorie de risques, sur la base de méthodes coût moyen-fréquence adaptées à chaque catégorie.

Les provisions mathématiques de rentes sont constituées des valeurs actualisées et probabilisées des arrérages de rentes restant à payer à la date de l'inventaire. Le taux d'actualisation et les tables de survie utilisées pour ces calculs sont ceux définis par la réglementation en vigueur.

Dans la branche construction, est constituée en complément de la provision pour sinistres dossier/dossier et de la provision pour frais de gestion incluse dans les provisions précédentes, la provision pour sinistres non encore manifestés conformément à l'article A.143-14 du Code des Assurances.

### Provision d'égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R.343-7 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative.

Au 01/01/2021, un montant de 8 727 K€ a été apporté par la SAM SMACL Assurances. Cette somme était constituée de :

- la provision pour risques Attentats et Terrorisme pour 7 885 K€,
- une provision pour risques éléments naturels pour 842 K€.

La provision d'égalisation s'élève à 7 885 K€ au 31/12/2021 suite la reprise intégrale de la provision pour risques éléments naturels.

## 2.2 Compte de résultat

### a) Produits de placements : règle d'allocation

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et qui figurent dans le cadre « opérations techniques » et ceux issus des capitaux propres et qui sont placés dans la partie « opérations non techniques ».

L'allocation des produits de placements nets dans le compte technique est calculée comme suit :

$$\begin{array}{c} \text{Provisions techniques }^{(1)} \\ \times \\ \text{Produits nets de placements} \\ \hline \text{(Provisions techniques }^{(1)} + \text{Capitaux propres }^{(2)}) \end{array}$$

(1) Provisions techniques nettes de réassurance augmentées de la réserve de capitalisation.

(2) Capitaux propres excluant la réserve de capitalisation.

### b) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées en comptes de classe 9 regroupant les frais généraux par nature. Les déversements en comptes de classe 6 regroupant les frais généraux par destination sont effectués mensuellement. Le plan comptable d'assurance a défini cinq destinations des frais généraux par nature, à savoir les frais liés à l'acquisition, à l'administration, à la gestion des sinistres, à la gestion financière et les autres charges techniques.

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- imputation sans application de clés pour les charges affectables directement par destination,
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, SMACL Assurances SA utilise des clés de répartition basées sur deux critères principaux :
  - les salaires
  - le personnel (nombre, activité, sites où exercent les salariés)

## DÉROGATIONS AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PLAN COMPTABLE

Toutes les charges directement affectables dans les comptes de destination ont été préalablement imputées dans les comptes par nature afin d'obtenir l'équilibre entre les comptes de la « classe 6 » et les comptes de la « classe 9 ».

## CHANGEMENTS DE MÉTHODE OU DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Compte tenu du changement d'activité, les états financiers de la société sont désormais établis selon le plan comptable des assurances.

## CHAPITRE 3 – INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

### LE BILAN

#### 3.1 Les mouvements ayant affecté les éléments d'actifs

##### a) Les actifs incorporels

Brut - en K€

Nature de l'actif	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Apport SMACL Assurances	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Logiciels	0	24 808	32 493	15 098	42 203

Amortissements et nets - en K€

Nature de l'actif	Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Apport SMACL Assurances	Augmentation : dotation aux amortissements de l'exercice	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Logiciels	0	0	4 211	4 211	37 992

##### b) Les terrains et constructions

Brut - en K€

Nature de l'actif	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Apport SMACL Assurances	Transferts dans l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Terrains et constructions	0		0	0	0	0
Parts, actions de SCI non cotées et comptes courants	0	29 649	0	2 310	0	31 959

Amortissements et nets - en K€

Nature de l'actif	Montant à l'ouverture de l'exercice	Apport SMACL Assurances	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Terrains et constructions	0	0	0	0	0	0
Parts et actions de SCI non cotées	0	0	0	0	0	31 959

### c) Immobilisations corporelles

#### Brut - en K€

Nature de l'actif	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Apport SMACL Assurances	Transferts dans l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations corporelles autres que constructions		4 505	0	558	5	5 057

#### Amortissements et nets - en K€

Nature de l'actif	Montant à l'ouverture de l'exercice	Apport SMACL Assurances	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Immobilisations corporelles autres que constructions	0	0	1 573	1	1 572	3 486

## 3.2 Les placements autres que ceux visés au paragraphe 2.1

#### a) Brut - en K€

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Apport SMACL Assurances	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers					
Actions cotées/AVF	0	310	0	310	0
SICAV + FCP diversifiés	0	5 317	65 421	65 816	4 922
Actions Titres Particuliers non cotés/Lib	0	1 370	953	959	1 365
Obligations cotées/État	0	2 064	0	2 064	0
Obligations cotées/ secteur public	0	229 826	41 212	32 437	238 600
Obligations non cotées	0	8 125	8 125	8 125	8 125
Nantissements BMTN	0	6 011	0	0	6 011
Autres dépôts établis	0	109 058	49 991	64 049	95 000
Créances pour Espèce/Cédante	0	1 108	177	252	1 033
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>363 188</b>	<b>165 879</b>	<b>174 012</b>	<b>355 056</b>
Placements/PT en U.C.	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>363 188</b>	<b>165 879</b>	<b>174 012</b>	<b>355 056</b>

## b) Amortissements et dépréciation

Brut - en K€

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Apport SMACL Assurances	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers					
Provision dépréciation actions cotées	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	0	0	0	0	0
Placements/PT en U.C.	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	0	0	0	0	0

c) Net - en K€

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Apport SMACL Assurances	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers			
Actions cotées/AVF		310	0
SICAV + FCP diversifiés		5 317	4 922
Actions Titres Particuliers non cotés/Lib		1 370	1 365
Obligations cotées/État		2 064	0
Obligations cotées/secteur public		229 826	238 600
Obligations non cotées		8 125	8 125
Nantissements BMTN		6 011	6 011
Autres dépôts établis		109 058	95 000
Créances pour Espèce/Cédante		1 108	1 033
<b>Sous-total</b>		<b>363 188</b>	<b>355 056</b>
Placements/PT en U.C.			
<b>Sous-total</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>363 188</b>	<b>355 056</b>

### 3.3 Etat des placements

L'état récapitulatif - en K€

I - 1/ Placements (postes 3 et 4 de l'actif du bilan)		Bilan 2021 SA			Apport SMACL Assurances (en valeur brute *)	Bilan 2020 global
		Valeur brute (C)	Valeur nette (E)	Valeur de réalisation (F)		
Placements immobiliers	1	31 959	31 959	33 119	29 649	0
Actions et autres titres à revenus variables	2	1 365	1 365	1 527	1 680	0
OPCVM (autres que ceux visés au 4)	3	0	0	0		0
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	4	4 922	4 922	4 921	5 317	0
Obligations et titres à revenus fixes	5	252 736	249 313	248 302	246 026	0
Prêts hypothécaires	6	0	0	0	0	0
Autres prêts	7	0	0	0	0	0
Dépôts auprès des entreprises cédantes	8	1 033	1 033	1 033	1 108	0
Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements		95 000	95 000	95 000	109 058	0
Actifs en UC	10	0	0	0	0	0
IFT	11	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>387 015</b>	<b>383 592</b>	<b>383 902</b>	<b>392 838</b>	<b>0</b>
<b>Récapitulatif par mode d'estimation</b>						
Valeurs estimées R.343-9	1	246 725	243 537	242 559	240 015	0
Dont solde non encore amorti	2	0	0	0		0
Dont solde non encore repris	3	0	0	0		0
Valeurs estimées R.343-10	4	140 290	140 055	141 343	152 823	0
valeurs estimées R.343-13	5	0	0	0		0
<b>Récapitulatif par affectation</b>						<b>0</b>
Affect. repr. prov. techn.	6	379 971	376 783	377 126	385 719	0
Garant. engag. env. inst. prévoyance	7	0	0	0		0
Valeurs déposées chez cédants	8	1 033	1 033	1 033	1 108	0
Affect. repr. prov. techn. spéc.	9	0	0	0		0
Autres affect. ou sans affect.	10	6 011	5 776	5 743	6 011	0
<b>II - Autres actifs affect. repr.</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
<b>III - Val. appart. instit. prévoy.</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
<b>Détail des terrains et constructions</b>						
Immobili. utilis. activité propre	31	0	0	0	0	0
Droits réels	32	0	0	0	0	0
Parts de s.i ou soc. fonc.	33	22 061	22 061	23 003	20 400	0
Autres immobilisations	34	0	0	0	0	0
Droits réels	35	0	0	0	0	0
Parts de s.i ou soc. fonc.	36	9 899	9 899	10 116	9 249	0
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>31 959</b>	<b>31 959</b>	<b>33 119</b>	<b>29 649</b>	<b>0</b>

(\*) La valeur brute à l'achat dans l'apport partiel d'actif correspond à la valeur de marché au 31/12/2020.

### 3.4 Tableau des créances et des dettes

#### a) Créances - en K€

	Moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 2021	Apport SMACL Assurances	Total 2020
Primes à émettre	3 570	0	0	3 570	3 176	0
Créances nées d'opérations d'assurance directe	11 871	0	0	11 871	14 671	0
Créances nées d'opérations de réassurance	11 416	1 033	0	12 449	21 755	0
Personnel	30	0	0	30	25	0
État, impôt et taxes	973	0	0	973	2 243	0
Autres créances	55 803	0	0	55 803	1 895	0
<b>TOTAL</b>	<b>83 663</b>	<b>1 033</b>	<b>0</b>	<b>84 696</b>	<b>43 764</b>	<b>0</b>

Le poste « créances nées d'opérations d'assurance directe » comprend les créances auprès des assurés pour un montant de 1 156 K€ et la provision pour dépréciation associée pour un montant de -158 K€.

Au 01/01/21, la SAM SMACL a apporté 15 620 K€ de créances assurées et 1 879 K€ de provisions créances douteuses.

#### b) Dettes- en K€

	Moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 2021	Apport SMACL Assurances	Total 2020
Dettes pour dépôts	9 200	0	0	9 200	7 942	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	13 952	0	0	13 952	14 351	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	10 599	0	0	10 599	8 055	0
Dettes envers établissements de crédit	0	0	0	0		0
Personnel	10 140	0	0	10 140	9 697	0
État, Sécurité Sociale	5 749	0	0	5 749	9 373	0
Créanciers divers	11 243	0	0	11 243	9 570	1
<b>TOTAL</b>	<b>60 884</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60 884</b>	<b>58 988</b>	<b>1</b>

### Les charges à payer et produits à recevoir sont :

	Détail	TOTAL 2021
Débiteurs divers	Divers	22
Créanciers divers	Immobilisations - factures non parvenues	1 488
	Commissions	6 116
	Honoraires	417
	Prestations informatiques	827
	Sous traitance	277
	Autres	886
État, Sécurité sociale	Charges sociales et fiscales sur provisions congés payés et compte épargne temps	5 696
	Charges sociales et fiscales sur participation et intéressement	0
	Contribution sociale de solidarité	0
	Formation	0
	Crédit d'impôt compétitivité emploi sur provision congés payés et primes	0
	Divers	0
Personnel	Provision congés payés	5 407
	Provision compte épargne temps	4 733
	Participation des salariés	0
	Intéressement	0
	Divers	0

## 3.5 Capital

Le capital de la société est constitué de 2.550.370 actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale unitaire de 100 €.

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	2 550 370	2 550 220		100
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

### 3.6 Variation des capitaux propres

En K€

Libellé	2020	Affectation du résultat 2020	Réduction - Augmentation du capital du 15/07	Apport SMACL Assurances	Augmentation du capital en nature au 31/12/2021	Imputation dépréciation durable	Résultat 2021	2021
Capital	15		22	70 000	185 000			255 037
Prime d'apport				16 115				16 115
Report à nouveau	-3	-1	4			0	0	0
Résultat de l'exercice (bénéfice)	0	0						0
Résultat de l'exercice (déficit)	-1	1	-			-	-12 091	-12 091
Capitaux propres	11						-12 091	259 061

### 3.7 Sinistres et provisions

a) Provisions pour sinistres à payer et prévisions de recours, y compris la provision de gestion - en K€

	bilan 2021	Apport SMACL Assurances	bilan 2020
Provisions sinistres à payer brutes	703 553	708 425	0
Prévisions de recours à encaisser	176 102	179 554	0
Provisions sinistres à payer nettes	527 451	528 872	0

b) Liquidations des provisions de sinistres antérieurs - en K€

		bilan N Opérations brutes	bilan N Opérations reass	bilan N Opérations nettes	bilan N-1 Opérations nettes
Provisions pour sinistres ouverture	11	0	0	0	0
Apport SMACL Assurances		499 798	146 605	353 193	
Prest. payées exerc sur ex. ant.	12	198 776	42 137	156 639	0
Provisions sin. clôture sur ex. ant.	13	302 045	111 707	190 337	0
boni/mali (=11-12-13)	14	- 1 023	- 7 240	6 217	0

**c) État des règlements et des provisions pour sinistres à payer****Ensemble des opérations hors assurance construction – brut de réassurance – en K€**

Inscrites au bilan social des entreprises agréées pour les opérations mentionnées  
au 3<sup>e</sup> de l'article L.310-1 du Code des Assurances.

**Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler.**

	Année d'inventaire	Exercices de survenance				
		N-4	N-3	N-2	N-1	Ex. Invent.
N-2 (1)	Règlements	243 819	241 635	114 997		
	Provisions	46 577	101 810	221 221		
	TOTAL des sinistres (S)	290 396	343 445	336 218		
	Primes acquises (P)	398 553	405 079	409 091		
	Pourcentage (S/P)	72,86 %	84,78 %	82,19 %		
N-1 (1)	Règlements	261 452	276 518	227 809	93 391	
	Provisions	25 662	60 785	118 139	213 117	
	TOTAL des sinistres (S)	287 114	337 303	345 948	306 508	
	Primes acquises (P)	395 882	401 363	409 960	427 251	
	Pourcentage (S/P)	72,53 %	84,04 %	84,39 %	71,74 %	
N (1)	Règlements	267 585	299 214	272 803	206 914	93 061
	Provisions	17 370	39 807	71 658	104 483	192 797
	TOTAL des sinistres (S)	284 956	339 021	344 461	311 397	285 858
	Primes acquises (P)	396 000	401 632	410 244	431 052	382 622
	Pourcentage (S/P)	71,96 %	84,41 %	83,96 %	72,24 %	74,71 %

(1) À compter de l'exercice de survenance 2021, le S/P est au périmètre de la SA.

Pour les années antérieures, le S/P est au périmètre de la SA + SAM SMACL Assurances.

## 3.8 Informations complémentaires

Compte de régularisation - Article 23 du décret n° 83-1020 du 29/11/1983, alinéas 3 et 4

Comptes de régularisation actif - en K€

Libellé	2021	Apport SMACL Assurances	2020
Intérêts et loyers acquis et non échus	3 143	3 385	0
Autres comptes de régularisation	565	800	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 708</b>	<b>4 185</b>	<b>0</b>

Comptes de régularisation passif - en K€

Libellé	2021	Apport SMACL Assurances	2020
Amortissement de remboursement de titres obligataires	3 482	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 482</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Suivi des Provisions - en K€

Libellé	2020	Apport SMACL Assurances SA	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	2021
Provision pour risques/litiges	0	199			199
Provision pour dépréciation comptes clients	0	1 879	781	833	1 827
Provision pour impôts	0	2 588		1154	1 434
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>4 666</b>	<b>781</b>	<b>1 987</b>	<b>3 460</b>

## LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 3.9 Ventilation des produits et des charges de placements

En K€

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des participations	-		
Revenus des placements immobiliers	2310	0	2 310
Revenus des autres placements		4 918	4 918
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)		501	501
<b>TOTAL</b>	<b>2310</b>	<b>5 420</b>	<b>7 730</b>
Frais financiers		604	604
Total des autres produits de placements	0	649	649
Total des autres charges de placements	0	4 221	4 221
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>4 176</b>	<b>4 176</b>

### 3.10 Compte de résultat par catégorie

En K€

Rubriques			2021	2020
1	Primes acquises	(1a+1b)	387 560	0
	1a Primes		387 708	0
	1b Variations des PNA		-148	0
2	Charges des prestations	(2a+2b)	319 244	0
	2a Prestations et frais payés		321 506	0
	2b Charges des provisions pour prestations et diverses		-2 263	0
	<b>A SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>		68 316	0
5	Frais d'acquisition	l.7a du CR	37 418	0
6	Autres charges de gestion nettes	l.7b +l.8 +l.3 du CR	25 351	0
	<b>B CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>		62 769	0
7	Produits des placements	l.2 du CR	2 101	0
8	Participation aux résultats	l.6 du CR	0	0
	<b>C SOLDE FINANCIER</b>		2 101	0
9	Part des réassurances dans les primes acquises	l.1a +l.1b du CR	111 975	0
10	Part des réassureurs dans les prestations payées	l.4a du CR	61 728	0
11	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	l.4b+l.5+l.9 du CR	13 674	0
12	Part des réassureurs dans les participations aux résultats	l.6 du CR		0
13	Commissions reçues des réassureurs	l.7c du CR	14 216	0
	<b>D SOLDE DE RÉASSURANCE</b>		-22 358	0
	<b>RÉSULTAT TECHNIQUE</b>		-14 709	0
	<b>HORS COMPTE :</b>			
12	Provisions pour PNA (clôture)	poste 3a du bilan passif	2 121	0
13	Provisions pour PNA (ouverture)	poste 3a du bilan passif	0	0
	<b>Apport SMACL Assurances</b>		<b>1 973</b>	
14	Provisions pour sinistres à payer (clôture)	poste 3d du bilan passif	517 075	0
15	Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	poste 3d du bilan passif	0	0
	<b>Apport SMACL Assurances</b>		<b>524 552</b>	
16	Autres provisions techniques (clôture)	postes 3f, 3g et 3i du bilan	18 260	0
17	Autres provisions techniques (ouverture)	Passif	0	0
	<b>Apport SMACL Assurances</b>		<b>13 046</b>	

Rubrique	Catégories											Responsabilité civile générale
	Dommages corporels (indiv.)	Dommages corporels (coll.)	Automobile			Dommages aux biens			Catastrophes naturelles	Total		
			Responsabilité civile	Dommages	Total	Particuliers	Professionnels	Total				
1. Cotisations acquises	3 290	34 160	84 196	60 708	144 904	4 389	121 925	126 314	14 524	43 532		
a. Cotisations	3 291	34 164	84 199	60 719	144 918	4 389	122 046	126 435	14 528	43 531		
b. Charges des provisions pour primes non acquises	-1	-4	-3	-11	-14	0	-121	-121	-3	1		
2. Charges des prestations	2 131	27 723	74 224	62 968	137 192	3 850	90 072	93 922	7 828	41 678		
a. Prestations et frais payés	811	33 926	57 273	63 436	120 708	3 833	100 344	104 177	12 376	39 465		
b. Charges des provisions pour prestations et diverses	1 320	-6 204	16 951	-467	16 484	17	-10 272	-10 255	-4 548	2 213		
<b>A. SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>1 159</b>	<b>6 437</b>	<b>9 971</b>	<b>-2 260</b>	<b>7 711</b>	<b>539</b>	<b>31 853</b>	<b>32 392</b>	<b>6 696</b>	<b>1 854</b>		
5. Frais d'acquisition	66	548	7 551	5 108	12 659	584	13 875	14 458	1 594	6 436		
6. Autres charges de gestion nettes	44	371	5 116	3 460	8 576	395	9 400	9 795	1 080	4 360		
<b>B. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>	<b>110</b>	<b>920</b>	<b>12 667</b>	<b>8 568</b>	<b>21 235</b>	<b>979</b>	<b>23 275</b>	<b>24 254</b>	<b>2 674</b>	<b>10 796</b>		
7. Produits des placements	2	290	344	410	755	21	663	684	35	260		
<b>C. SOLDE FINANCIER</b>	<b>2</b>	<b>290</b>	<b>344</b>	<b>410</b>	<b>755</b>	<b>21</b>	<b>663</b>	<b>684</b>	<b>35</b>	<b>260</b>		
9. Part des réassureurs dans les cotisations acquises	1 050	112	23 761	16 531	40 292	1 599	47 488	49 086	8 906	12 095		
10. Part des réassureurs dans les prestations payées	129	811	13 886	14 901	28 787	1 125	17 666	18 791	7 412	6 276		
<b>Commissions accept</b>												
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	439	-814	12 421	89	12 510	-10	6 454	6 444	-5 135	253		
13. Commissions reçues des réassureurs	465	5	3 719	2 680	6 399	176	5 219	5 395	122	1 817		
<b>D. SOLDE DE RÉASSURANCE</b>	<b>-16</b>	<b>-110</b>	<b>6 264</b>	<b>1 140</b>	<b>7 404</b>	<b>-308</b>	<b>-18 149</b>	<b>-18 457</b>	<b>-6 507</b>	<b>-3 748</b>		
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE</b>	<b>1 035</b>	<b>5 697</b>	<b>3 913</b>	<b>-9 278</b>	<b>-5 365</b>	<b>-728</b>	<b>-8 907</b>	<b>-9 635</b>	<b>-2 450</b>	<b>-12 431</b>		
<b>HORS COMPTE</b>												
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	1	4	3	13	16	0	271	271	18	2		
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	0	0	0	0	0	0	150	150	14	3		
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	5 926	42 588	203 238	36 140	239 378	2 100	88 955	91 055	37 491	79 573		
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	4 606	48 791	191 596	36 608	228 203	2 083	98 384	100 468	42 039	78 107		
18. Autres provisions techniques (clôture)	0	0	8 218	101	8 318	70	3 366	3 437	0	2 158		
19. Autres provisions techniques (ouverture)	0	0	2 908	101	3 009	70	4 209	4 279	0	1 411		

Données d'ouverture = apport SMACL Assurances

En K€

Rubrique	Catégories											Total général
	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires	Transport	Construction dommage	Construction RC	Autres	Affaires directes Total	Acceptation en assurance			
1. Cotisations acquises	133	10 049	0	472	4 029	139	0	381 544	6 016	387 560		
a. Cotisations	133	10 049	0	472	4 034	138	0	381 692	6 016	387 708		
b. Charges des provisions pour primes non acquises	0	0	0	0	-5	1	0	-148	0	-148		
2. Charges des prestations	3 586	4 400	0	101	-494	-34	0	318 032	1 211	319 244		
a. Prestations et frais payés	2 949	4 396	0	165	1 231	6	0	320 211	1 295	321 506		
b. Charges des provisions pour prestations et diverses	637	4	0	-64	-1 726	-40	0	-2 178	-84	-2 263		
<b>A. SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>- 3 453</b>	<b>5 649</b>	<b>0</b>	<b>371</b>	<b>4 523</b>	<b>173</b>	<b>0</b>	<b>63 512</b>	<b>4 805</b>	<b>68 316</b>		
5. Frais d'acquisition	718	210	0	34	692	4	0	37 418	0	37 418		
6. Autres charges de gestion nettes	487	142	0	23	469	3	0	25 351	0	25 351		
<b>B. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>	<b>1 205</b>	<b>352</b>	<b>0</b>	<b>56</b>	<b>1 161</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>62 769</b>	<b>0</b>	<b>62 769</b>		
7. Produits des placements	21	39	0	1	3	0	0	2 089	12	2 101		
<b>C. SOLDE FINANCIER</b>	<b>21</b>	<b>39</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 089</b>	<b>12</b>	<b>2 101</b>		
9. Part des réassureurs dans les cotisations acquises	46	0	0	90	223	16	0	111 916	59	111 975		
10. Part des réassureurs dans les prestations payées	88	0	0	30	380	0	0	62 704	0	62 704		
<b>Commissions accept</b>								0	-976	-976		
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	366	0	0	24	-417	3	0	13 673	-1	13 673		
13. Commissions reçues des réassureurs	-15	1	0	21	3	1	0	14 215	1	14 216		
<b>D. SOLDE DE RÉASSURANCE</b>	<b>392</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>-15</b>	<b>-257</b>	<b>-11</b>	<b>0</b>	<b>-21 324</b>	<b>-1 035</b>	<b>-22 359</b>		
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE</b>	<b>- 4 245</b>	<b>5 337</b>	<b>0</b>	<b>300</b>	<b>3 108</b>	<b>155</b>	<b>0</b>	<b>-18 492</b>	<b>3 782</b>	<b>-14 709</b>		
<b>HORS COMPTE</b>								0				
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	0	0	0	0	1 807	1	0	2 121	0	2 121		
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	0	0	0	0	1 802	2	0	1 971	0	1 971		
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	732	4	0	322	18 059	893	0	516 020	1 055	517 075		
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	95	0	0	386	19 785	933	0	523 413	1 139	524 552		
18. Autres provisions techniques (clôture)	0	0	0	0	0	0	0	13 913	4 347	18 260		
19. Autres provisions techniques (ouverture)	0	0	0	0	0	0	0	8 699	4 347	13 046		

Données d'ouverture = apport SMACL Assurances

### 3.11 Charges du personnel, commissions, primes brutes émises, portefeuille

#### a) Ventilation des charges de personnel

En K€

Libellé	2021	2020
Salaires	33 167	0
Pension de retraite		
Charges sociales	13 761	0
Autres	761	0
<b>TOTAL</b>	<b>47 688</b>	<b>0</b>

#### b) Commissions de l'assurance directe

En K€

Libellé	2021	2020
Commissions d'acquisition	16 361	0
Commissions d'administration	16	0
Commissions sur sinistres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>16 377</b>	<b>0</b>

### 3.12 Proposition d'affectation du résultat

En K€

DÉBIT			CRÉDIT	
Report à nouveau précédent débiteur	1		0	Report à nouveau précédent créditeur
Perte de l'exercice	2	12 091	0	Bénéfice de l'exercice
Dividendes	3			
Tantièmes	4			
Affectation aux réserves pour plus-val.	5			
Affectation aux autres réserves	6			Prélèvement sur réserves
Autres répartitions prélèvement sur report à nouveau Exit tax	12			
Report à nouveau (bénéfice)	17	0	12 091	Report à nouveau (perte)
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>12 091</b>	<b>12 091</b>	<b>TOTAL</b>

### 3.13 Produits et charges

#### a) Produits et charges exceptionnels

En K€

Libellé	2021
Produits exceptionnels	42
Charges exceptionnelles	-29
Résultat exceptionnel	12

#### b) Produits et charges non techniques

En K€

Libellé	2021
Produits non techniques	6 293
Charges non techniques	4 841
Solde non technique	1 452

Ce solde est principalement constitué des produits et charges de placement.

#### c) Impôt sur les bénéfices

SMACL Assurances SA n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2021.

Le montant figurant en charge d'impôts correspond à la reprise de provision pour impôts pour un total de 1 154 K€.

En 2021, la société SMACL Assurances SA ne fait pas partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe MAIF.

### 3.14 Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires taxes incluses figurant au compte de résultat de l'exercice se détaille comme suit :

En K€	2021
<b>Honoraires afférents à la certification des comptes</b>	183
Price Waterhouse Coopers	92
Mazars	92
Honoraires afférents aux autres services	0
Price Waterhouse Coopers	0
Mazars	0
Total	183

## ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

### 3.15 Engagements

	2021	2020
<b>1. Engagements reçus</b>		
<b>2. Engagements donnés</b>	337	
Avals, cautions, garanties	337	
<b>3. Engagements réciproques</b>	130 721	
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	130 721	
<b>4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>		
<b>5. En cours d'instruments financiers à terme</b>		

## AUTRES INFORMATIONS

### 3.16 Effectif moyen (CDI et CDD)

Le personnel de la SAM SMACL Assurances a été transféré à la SA à la date de réalisation de l'apport, soit le 31/12/21. Avant cette date, la société n'avait pas de salarié.

Le nombre de salariés transféré est de 858 personnes se décomposant comme suit :

<b>TOTAL EFFECTIF</b>	<b>858</b>
Direction	11
Cadres	384
Employés	463

### 3.17 Rémunérations allouées dans l'exercice

La SA SMACL Assurances n'a versé aucune rémunération à la Direction Générale et aux membres du Conseil d'administration en 2021.

### 3.18 Indemnités de fin de carrière

En application de la recommandation CNC n° 2003-R-01, la SAM SMACL Assurances a souscrit en 2007 un contrat auprès d'une société d'assurances pour couvrir cet engagement. Son personnel étant transféré à la SA SMACL Assurances, ce contrat l'est tout autant.

En 2021, une cotisation de 455 K€ a été comptabilisée par la SA SMACL Assurances afin que le montant du fonds couvre les engagements acquis qui s'élèvent à 3 819 K€. Le montant des droits futurs atteint quant à lui 4 475 K€.

### 3.19 Tableau des filiales et participations

En K€		SCI Hauts de Souché	SCI Noron Venise Verte	SCI Tours 2 Lions
Adresses		141 Avenue Allende 79031 Niort	141 Avenue Allende 79031 Niort	141 Avenue Allende 79031 Niort
Capital		15	15	300
Capitaux propres y compris les provisions réglementées mais non compris le capital ni le résultat de l'exercice		1 702	0	0
Quote-part de capital détenu		99,8 %	100 %	100 %
Valeur comptable des titres	brute	7 064	4 799	2 121
	nette	7 064	4 799	2 121
Prêts et avances consenties		2 088	8 110	7 778
Cautions et aval		73	139	125
Chiffre d'affaires hors taxes		799	1 265	554
Résultat social		480	463	330
Dividendes encaissés		0	0	0

SMACL Assurances SA est indéfiniment responsable de ces trois SCI.

### 3.20 Consolidation

SMACL Assurances SA est consolidée au sein de la MAIF, société mutuelle située au 200 Avenue Salvador-Allende à NIORT. La société est entrée dans ce périmètre de consolidation au 31/12/21.

## AUTRES INFORMATIONS

Les évènements constatés en ce début d'année 2022 relatifs au conflit entre la Russie et l'Ukraine n'ont pas d'impacts significatifs sur les actifs financiers de SMACL Assurances SA et du Groupe MAIF étant donné l'absence d'exposition directe et l'exposition marginale indirecte sur ces pays. Le portefeuille d'actifs continue de faire l'objet d'un suivi régulier sur des marchés où les primes de risque et les effets de volatilité se sont tendus du fait de la conjoncture internationale.

## TITRE 7 – ACTIVITÉ EN MATIÈRE D’INNOVATION

### CHAPITRE 1 – DÉPLOIEMENT DU CO-DÉVELOPPEMENT

Le co-développement est un outil de développement de la relation et de l'efficacité individuelle. Il réunit un groupe de salariés qui partagent des problématiques professionnelles, vont apprendre ensemble et cultiver une « intelligence collective » grâce à un processus en six étapes structurant la parole, l'écoute et la réflexion et incitant à l'action.

Avec l'accompagnement du Groupe VYV, plusieurs managers de SMACL Assurances ont expérimenté ce dispositif en 2019/2020. Convaincu par l'efficacité et la pertinence de cet outil, cinq d'entre eux ont été chargé de le déployer à compter 2021 au sein de l'entreprise, en direction, dans un premier temps, d'un ensemble de cadres volontaires (environ 60 personnes).

Principe du co-développement : une dizaine d'équipes de quatre à cinq participants entament un cycle d'ateliers d'1 h 30 environ par atelier. À chaque séance, l'un des participants endosse le rôle du client et soumet une question ou une problématique aux autres. Ceux-ci deviennent donc consultants et se mobilisent pour apporter des réponses à cette problématique. Si cet exercice est passionnant et favorise la cohésion entre ces managers, il nécessite un investissement réel : les participants mobilisent en effet environ cinq demi-journées sur un semestre. Chacune comporte deux consultations en tant que client (en demande de réponses) et en tant que consultant (en proposition d'aide). Cet investissement constitue une véritable formation, et permet d'améliorer collectivement la pratique professionnelle de chacun.

Trois principes forts prévalent lors de ces ateliers : être authentique et parler vrai, respecter la confidentialité lors des échanges afin que chacun puisse parler librement, et enfin être bienveillant et écouter sans jugement. Ce sont des moments riches, tant pour les animateurs que les participants.

Expression d'un participant au groupe « Au moment de la sollicitation par l'animateur pour participer à ces ateliers il est vrai que je m'interrogeais sur leurs objectifs et les bénéfices. Je me suis donc prêté au jeu sans idée préconçue et j'ai été très agréablement surpris. La véritable force de ces ateliers réside en une écoute attentive des collègues sur un sujet (problématique, projet, ...) choisi. Endossant le rôle du client, j'ai ainsi pu exposer mon sujet et force est de constater la pertinence de l'aide apportée. Nous avons tous tendance à appréhender une problématique ou un projet avec les outils que nous maîtrisons et nos façons de faire ce qui parfois nous limite. La vision éclectique et transverse des collègues détachés du thème exposé devient alors une véritable bouffée d'AIR\* ».

\* AIR : atelier d'intelligence relationnelle

### CHAPITRE 2 – SERVICE PREVENTION BATIREGISTRE

Le registre unique de sécurité incendie est obligatoire depuis le décret du 5 novembre 2001 pour les établissements recevant du public, les établissements recevant des travailleurs et les immeubles d'habitation. C'est un document qui indique la conduite à tenir en cas d'incendie ou d'évacuation des salariés ou du public accueilli dans un établissement. Il permet à chacun de se tenir informé des règles de sécurité incendie et de recenser l'ensemble du matériel de lutte contre l'incendie présent dans l'établissement, pour veiller à une maintenance régulière. Cette obligation s'ajoute à celle de tenir, pour les établissements recevant du public, un registre public d'accessibilité depuis le 30 septembre 2017. Il s'agit d'un document consultable au sein de l'établissement par le public et qui contient toutes les précisions concernant l'accessibilité du bâtiment aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite : accès au bâtiment, mais aussi adaptation des prestations proposées et formation du personnel.

Le pôle prévention de SMACL Assurances, dans le cadre de visites de risques, constate régulièrement que ce type de registre est incomplet, tenu en version papier, égaré...

SMACL Assurances a conclu un accord de partenariat avec la société BatisafeDigital le 4 février 2021, dans le but de promouvoir un nouveau service prévention : BatiRegistre. Cette solution permet aux sociétaires SMACL Assurances de bénéficier, à tarif préférentiel, des fonctionnalités d'une solution de pilotage des dossiers réglementaires. Il ne s'agit pas d'un simple cahier de sécurité digital, mais d'une solution complète de pilotage des dossiers réglementaires :

- ouverte à plusieurs utilisateurs avec gestion des droits d'accès,
- pilotée de manière centralisée pour un nombre illimité d'établissement avec tableaux de bords de suivi,
- permettant une actualisation des informations et réglementations en temps réel,
- intégrant plusieurs modules : registre de sécurité, dossier technique amiante, registre d'accessibilité, recensement des ICPE (Installations classées protection de l'environnement), dossier SSI (système de sécurité incendie)...
- personnalisable au regard du patrimoine de la structure,
- permettant le pilotage et le suivi des actions de levées des anomalies et des non-conformités,
- facilitant l'archivage, l'historisation, et la sécurisation des données.

Cet outil innovant proposé par SMACL Assurances est de nature à générer pour les personnes morales souscriptrices, outre la sécurité des données, des gains de temps significatifs et une sécurisation du patrimoine par la gestion centralisée des données de sécurité et prévention.

## TITRE 8 – MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31/12/2021

Pour mémoire, au 31 décembre 2021, MAIF Société ÊTA, devenue désormais « SMACL Assurances SA », exerce une activité d'assurance au 141 avenue Salvador-Allende à NIORT.

Monsieur Eric Berthoux a démissionné de ses fonctions de Président Directeur général à effet du 31 décembre 2021.

À effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022, Monsieur Patrick Blanchard a été nommé Directeur général, Madame Véronique Thomas, Directrice générale déléguée et Monsieur Jean-Luc De Boissieu, Président du Conseil d'administration.

Monsieur Eric Berthoux, Président Directeur général de MAIF Société ÊTA est également :

- Directeur Général Adjoint de la SAM MAIF
- Président du Conseil d'administration de Delta IMMO
- Membre du Conseil d'administration de la SAS IMMO PAN Europe
- Représentant permanent MAIF au sein de Delta Loisirs Évasion
- Membre du Conseil d'administration de la SA Ofivalmo Partenaires
- Censeur au sein de la SA OFI Holding
- Membre du Conseil d'administration de la SAS MAIF VIE
- Membre du Conseil d'administration de la SAS MAIF Avenir

Monsieur Pascal Demurger, membre du Conseil d'administration de MAIF Société ÊTA est également :

- Directeur général de la SAM MAIF
- Président du Conseil d'administration de la SA Altima Assurances
- Membre du Conseil d'administration de MAIF VIE
- Membre du Conseil de surveillance d'IMA

Monsieur Patrick Blanchard membre du Conseil d'administration de MAIF Société ÊTA est également :

- Directeur général Adjoint B2B de la SAM MAIF
- Directeur général de la SA Altima Assurances
- Représentant permanent Altima Assurances SA au sein de la SAS Altima Courtage
- Membre du Comité Stratégique de la SAS NUMA
- Membre du Conseil d'administration de la SAS MAIF Avenir

## TITRE 9 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations est joint dans l'annexe aux comptes reprise ci avant (3.19).

## TITRE 10 – DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.



### Avant-propos

Cette déclaration de performance extra-financière a été réalisée au moyen d'une approche matricielle des risques et opportunités, laquelle structure le plan

# SOMMAIRE ANNEXE

<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>45</b>
<b>Présentation synthétique du modèle économique de SMACL Assurances</b> .....	<b>45</b>
Profil social de l'entreprise .....	46
Triple certification et labellisation diversité .....	47
Matrice des risques et opportunités .....	47
<b>1) Saisir les opportunités commerciales dans le cadre d'une démarche responsable</b> .....	<b>48</b>
A - Éthique et Conformité .....	48
B - Proximité clients et qualité de service .....	50
C - Prévention et protection de la clientèle .....	52
<b>2) Agir pour un environnement plus durable</b> .....	<b>54</b>
A - Changement climatique .....	54
B - Pollution et gestion des déchets .....	56
C - Gestion des ressources naturelles .....	57
<b>3) S'engager dans une politique sociale responsable</b> .....	<b>58</b>
A - Santé Sécurité au Travail .....	58
B - Gestion des compétences et des talents .....	60
C - Dialogue social .....	61
<b>4) Relever les défis technologiques de notre environnement</b> .....	<b>62</b>
A - Cyberrisques .....	62
B - Digitalisation .....	63
C - Protection des données personnelles .....	64
<b>Conclusion</b> .....	<b>65</b>
<b>Note méthodologique</b> .....	<b>66</b>

## PRÉAMBULE

SMACL Assurances SA est une société anonyme, filiale du Groupe MAIF, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Compte tenu de sa constitution récente, la SMACL a un mode de gouvernance en cours de construction.

Ses trois actionnaires, la MAIF, la Mutuelle SMACL Assurances (SAM) et le Groupe VYV, tous trois issus du monde mutualiste, disposent de fortes valeurs RSE qu'ils entendent diffuser également dans leur SA commune.

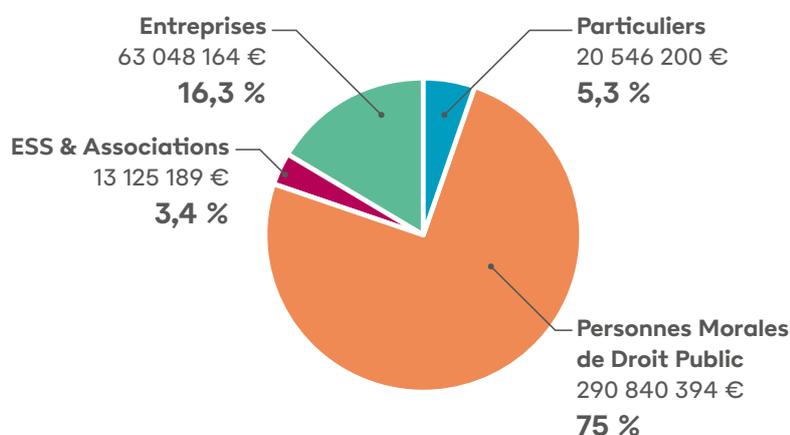
## Présentation synthétique du modèle économique de SMACL Assurances SA

La SMACL a l'ambition de déployer un modèle économique économiquement viable, socialement équitable et écologiquement responsable au service de ses assurés et de l'ensemble de ses acteurs. Régie par la Code des Assurances, la société satisfait à l'ensemble des règles prudentielles communes aux entreprises d'assurance au niveau européen, dispositif dénommé Solvabilité 2.

L'activité de la SMACL, présentée plus en détail dans le rapport de gestion, consiste à délivrer des contrats d'assurances et de services (IARD, Risques Statutaires, Construction) adaptés à chacun des différents marchés suivants :

- Personnes Morales de Droit Public,
- Structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS),
- Entreprises,
- Personnes Physiques.

### Répartition du chiffre d'affaires par marché Année 2021



L'activité se déploie sur le territoire français en s'appuyant sur des canaux de distribution différents selon les marchés (réponse à des appels d'offres, recours à des partenariats, au courtage, vente en ligne...).

Afin de répondre aux exigences de son marché et de conforter sa place de leader, La SMACL s'est organisée pour apporter un service de qualité à ses assurés et rester à l'écoute de leurs attentes.

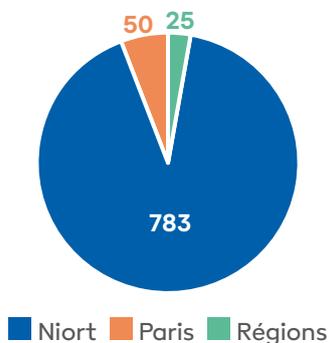
Ainsi, la structure emploie au 31 décembre 2021 un effectif de 858 salariés lesquels contribuent tous à leur niveau à la satisfaction client par la réalisation d'un service de qualité.

## Profil social de l'entreprise

Les 858 salariés de la SMACL présentent le profil suivant :

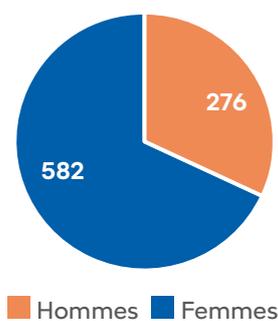
### Répartition des équipes sur le territoire national au 31/12/2021

(en nombre)



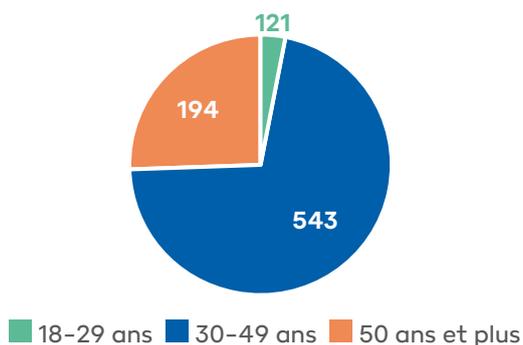
### Répartition Femmes/Hommes des effectifs au 31/12/2021

(en nombre)



### Répartition des effectifs par âge au 31/12/2021

(en nombre)



Au 31/12/2021, l'âge moyen des salariés était de 40 ans pour les femmes et de 42 ans pour les hommes. En 2021, cet âge moyen est désormais passé à 41 ans pour tous.

## Triple certification et labélisation diversité

La démarche globale de responsabilité sociétale mise en oeuvre au sein de la société d'assurance s'articule notamment autour de trois certifications et d'une labélisation Diversité, attestant de manière formelle son implication dans une démarche d'amélioration continue. Ces trois certifications donnent lieu à un audit externe triennal relayé par des visites de suivi annuelles opérées par LRQA, organisme accrédité COFRAC.

Elles ont vocation à satisfaire les trois axes suivants :

- ISO 9001 : certification qualité à destination des assurés ;
- ISO 14001 : certification environnementale de l'activité de la Société à destination de l'ensemble de ses acteurs ;
- ISO 45001 : certification santé et sécurité au travail à destination des salariés ;

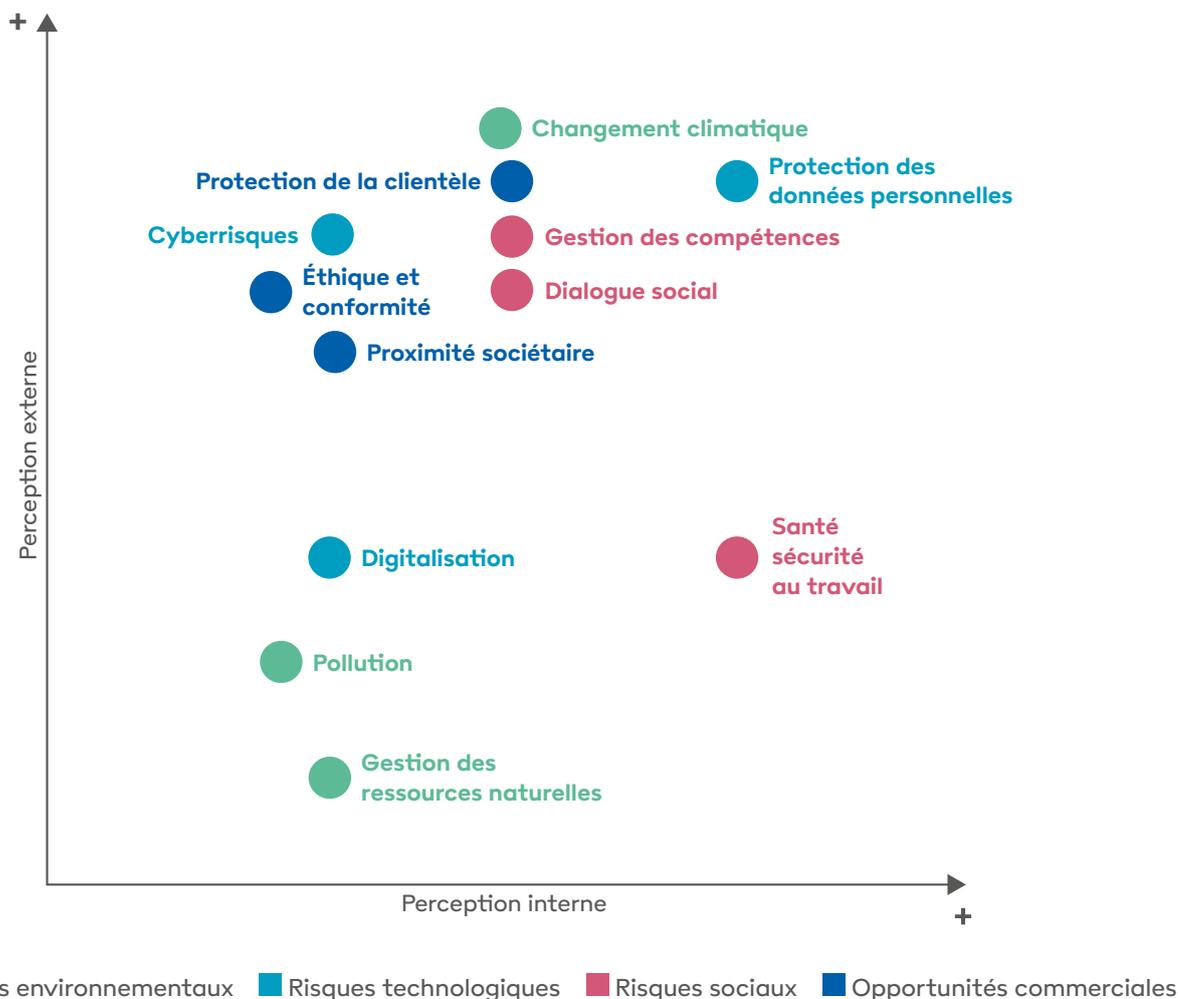
Le label Diversité, destiné tant aux salariés de la SMACL qu'aux candidats à l'embauche, donne lieu, lui aussi, à un audit externe périodique réalisé par l'AFNOR, organisme également habilité COFRAC. Cette triple certification ainsi que la labélisation Diversité sont la résultante d'une démarche assise sur un dispositif participatif. Elles confirment tant la réactivité et l'implication des équipes de la SMACL face à de nouveaux enjeux, que la fiabilité et la qualité des actions conduites dans l'exercice du métier

## Matrice des risques et des opportunités

Pour se développer sur le long terme, la SMACL doit anticiper les risques pesant sur son activité et saisir les opportunités de son environnement.

Le détail de ces risques et opportunités figure sur la présente matrice (des précisions concernant la réalisation de cette matrice figurent dans le note méthodologique).

### Répartition des équipes sur le territoire national au 31/12/2021



Chacun de ces risques et opportunités sont développés dans le présent rapport. Sont couplés à ces risques les politiques mises en oeuvre pour limiter les menaces ainsi que les indicateurs permettant de suivre l'évolution des thématiques concernées.

Les indicateurs clés de performance sont identifiés dans cette DPEF grâce l'icône 

# Saisir les opportunités commerciales dans le cadre d'une démarche responsable

## A. ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

### Risques :

La conformité et le respect d'une éthique commerciale et professionnelle sont aujourd'hui des enjeux majeurs pour les entreprises en raison des conséquences pénales, financières et de réputation que leur défaut peut engendrer.

### Opportunités/Politiques :

La réglementation applicable aux entreprises est un vecteur d'amélioration de la prise en charge de ces enjeux. Les valeurs de la SMACL l'incitent à aller au-delà de ses obligations réglementaires en déployant des politiques volontaristes (politique anti-fraude, politique anti-corruption, politique de placement ISR...)

INDICATEURS	ACTIONS CONDUITES
<div style="text-align: center;">  <p><b>Portefeuille deplacement ISR 38,6 millions d'€</b></p> <p><b>Gestion des placements ISR confiés à une société de gestion</b></p> <p><b>Signataire de la Charte de l'ONU</b></p> </div>	<p><b>Gouvernance</b></p> <p>De création très récente, SMACL Assurances SA construit actuellement son mode de gouvernance. La structure SMACL Assurances SA étant le fruit d'un rapprochement entre MAIF et la mutuelle SMACL, toutes deux ancrées dans des modes de fonctionnement empreints de valeurs RSE, a vocation à elle aussi porter haut les valeurs de la responsabilité sociétale.</p> <p><b>Politique ISR</b></p> <p>Pour 2021, la gestion des Investissements Socialement Responsables de la SMACL (placements destinés à financer des structures prenant en compte, dans leurs modèles de développement, les critères RSE) a été confiée à la société de gestion EGAMO.</p> <p>Le délégataire, adhérent aux Principes pour l'Investissement Responsable et par ailleurs signataire de la charte de l'ONU pour l'investissement responsable, définit sa stratégie autour de trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir en investisseur responsable en intégrant notamment les enjeux ESG dans sa gouvernance interne,</li> <li>• Faire du capital humain le levier prioritaire du développement durable,</li> <li>• Être un acteur engagé de la finance durable.</li> </ul> <p>En cohérence avec cette stratégie, EGAMO investit pour le compte de SMACL Assurances SA selon les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exclusion des émetteurs qui seraient exposés sur des thématiques ESG : armes controversées, secteurs du charbon et du tabac...,</li> <li>• Mise en place d'un système de notation ESG des émetteurs, visant à privilégier en portefeuille les émetteurs engagés et la dette « verte »,</li> <li>• Suivi des notations et des controverses extra-financières pouvant déboucher sur une révision de notation et de l'autorisation d'investissement ;</li> <li>• Surveillance de la capacité des entreprises à s'adapter au réchauffement climatique et mesure des émissions de gaz à effet de serre, centrales dans le dispositif de gestion des risques en matière de durabilité.</li> </ul> <p>Conformément à ses valeurs et à l'article 173 de la loi de Transition énergétique, la SMACL a adopté une Politique d'Investissement Responsable, en cohérence avec les objectifs définis dans sa Politique de placements.</p> <p>Ainsi au 31/12/2021, elle détient en portefeuille 36 lignes d'obligations « vertes » ainsi qu'un OPCVM monétaire labellisé ISR, pour un montant global de 38,6 millions d'€.</p>

INDICATEURS	ACTIONS CONDUITES
<p data-bbox="177 815 507 943"><b>Une cellule anti-fraude et des référents fraude pour identifier toute suspicion de fraude</b></p> <p data-bbox="150 1032 533 1066"><b>Respect de la déontologie :</b></p> <ul data-bbox="124 1081 533 1285" style="list-style-type: none"> <li>• <b>Formation sur la corruption en elearning proposée à tous les salariés</b></li> <li>• <b>Un code de conduite et une politique de prévention des conflits d'intérêts</b></li> </ul>	<p data-bbox="579 226 1302 293"><b>Dispositif de lutte contre la fraude, le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)</b></p> <p data-bbox="579 315 1382 342">La politique de lutte contre la-fraude prévoit un éventail de dispositifs :</p> <ul data-bbox="579 353 1471 510" style="list-style-type: none"> <li>• des mesures de détection des cas de fraude au moyen notamment d'un référentiel des critères de soupçon de fraudes externes,</li> <li>• le traitement et le suivi de la fraude par des référents fraude, leurs correspondants fraude (fraude externe), les responsables RH (fraude interne) et la cellule anti-fraude,</li> </ul> <p data-bbox="579 528 1281 555">Le dispositif LCB-FT, décrit dans une procédure cadre, prévoit :</p> <ul data-bbox="579 562 1471 779" style="list-style-type: none"> <li>• la classification détaillée des risques de LCB-FT,</li> <li>• des mesures de détection des opérations atypiques (un référentiel permet de les identifier), ainsi que le traitement de ces cas,</li> <li>• un progiciel permettant de vérifier que nos clients ne sont pas sous mesures de gel des avoirs,</li> <li>• le traitement des alertes générées et des mesures à mettre en œuvre en cas de cas avéré,</li> </ul> <p data-bbox="579 797 1471 857">Ces deux dispositifs sont complétés par des actions de sensibilisation des salariés.</p>
	<p data-bbox="579 882 1129 949"><b>Dispositif de lutte contre la corruption et la prévention des conflits d'intérêts</b></p> <p data-bbox="579 972 1471 1155">Afin de sécuriser le respect de la déontologie, la SMACL a mis en place des dispositifs permettant de prévenir les risques de corruption et de conflits d'intérêts. Ces dispositifs prévoient : un code de conduite, une charte de conduite des achats, une politique cadeaux et invitations, un suivi des parrainages et mécénats, une politique de prévention des conflits d'intérêts, des actions de formation et de sensibilisation des salariés.</p>
	<p data-bbox="579 1180 842 1214"><b>Mécénat financier</b></p> <p data-bbox="579 1234 1471 1384">La SMACL veille à travailler avec des fournisseurs partageant les mêmes valeurs tant en matière sociale ou sociétale (notamment respect de la diversité) qu'en matière environnementale. Aussi, l'entreprise dispose-t-elle d'une charte déontologique d'achat qui la conduit à choisir des fournisseurs engagés dans des démarches écoresponsables actives tournées vers le développement durable.</p>
	<p data-bbox="579 1411 1129 1478"><b>Dispositif de lutte contre la corruption et la prévention des conflits d'intérêts</b></p> <p data-bbox="579 1500 1471 1718">Au travers d'actions de mécénat financier, de prêts de salles de réunion ou encore de mise à disposition de son parking, la SMACL apporte, lorsque les conditions sanitaires le permettent, un soutien à un certain nombre de structures locales s'illustrant dans les domaines culturel, sportif ou encore sanitaire et social. C'est dans ce cadre que la SMACL a soutenu en 2021 l'activité de diverses associations locales dont notamment le Deux Sèvres Initiatives, l'AURA (association rattachée au Pôle universitaire de Niort)...</p> <p data-bbox="579 1724 1471 1874">Toujours, lorsque les conditions sanitaires le permettent, la SMACL prête également des salles pour que des activités sportives intéressant ses salariés puissent être réalisées sur la pause médiane ou en fin de journée (activités aux frais des salariés et pratiquées hors temps de travail : cours de stretching postural, de sophrologie ou de pilate par exemple).</p>

## B. PROXIMITÉ CLIENTS ET QUALITÉ DE SERVICE

### Risques :

La SMACL ne dispose pas d'agences pouvant accueillir ses assurés ou prospects sur le territoire national et doit veiller à compenser cette situation pour apporter d'autres formes de proximité.

### Opportunités/Politiques :

L'entreprise peut s'appuyer sur son réseau d'inspecteurs de proximité disséminé sur le territoire pour aller à la rencontre des clients. Par ailleurs, l'organisation de SMACL Assurances SA est en capacité de s'adapter rapidement pour apporter soutien et conseil aux assurés touchés par un sinistre majeur. Enfin, l'entreprise collabore avec des partenaires susceptibles d'accueillir les clients SMACL sur le territoire national (Pacifica, MNT...)

INDICATEURS	ACTIONS CONDUITES
<p><b>Partenariats avec des fédérations ou associations professionnelles des assurés</b> (en nombre)</p> <p><b>14</b></p> <p>Ex. : APVF (Association des petites villes de France), SNDGCT (Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales)...</p>	<p><b>Participation à des salons professionnels</b></p> <p>Parce que les territoires sont au cœur de ses préoccupations, la SMACL va régulièrement à la rencontre des acteurs qui les composent (collectivités, entreprises et associations). En 2021, l'entreprise a ainsi participé à des salons, seule ou aux côtés de ses partenaires.</p> <p>Ainsi, à titre d'exemple, elle avait un stand au Salon des maires et à divers congrès (Villes de France, Territorialis/Cadres dirigeants territoriaux, Préventica/Santé Sécurité au Travail...).</p> <p>Ces rendez-vous permettent à SMACL Assurances SA de toujours mieux connaître ses assurés, de comprendre leurs besoins et de mettre en œuvre les actions pour les satisfaire..</p>
<p><b>Participation à des salons professionnels en lien avec nos assurés :</b></p> <p><b>15</b></p>	<p><b>Organisation de webconférences et d'ateliers en ligne</b></p> <p>La crise sanitaire ne favorise pas les grands rassemblements et a conduit à privilégier massivement le recours aux modes de communication distanciels. Dans ce contexte, et pour rester en proximité terrain avec les acteurs territoriaux et leurs préoccupations, la SMACL s'est mobilisée, aux côtés de Weka, pour leur proposer des web-conférences thématiques et gratuites.</p> <p>Onze événements en ligne ont ainsi été réalisés et mis à disposition du public sur le site internet de la société où ils peuvent ainsi être visionnés. Les thèmes traversés sont très divers, ils vont du sujet « Plan Communal de Sauvegarde et pandémie » au thème « Gestion active du patrimoine et risques: recenser, rationaliser et anticiper » en passant par « Le Document Unique, une démarche stratégique de prévention et de gestion des risques professionnels des collectivités » ou encore « Cyber-attaques : contre la cyber malveillance, la cyber vigilance ».</p>
<p><b>Webconférences et d'ateliers en ligne à destination des acteurs territoriaux :</b></p> <p><b>11</b></p>	<p><b>Réseau d'inspection</b></p> <p>Le réseau SMACL Assurances SA, composé de 28 salariés disséminés sur toutes les Régions, constitue un maillage territorial qui contribue à créer le lien de proximité indispensable à tout assuré.</p> <p>Dès les premiers instants de la vie du contrat, les inspecteurs du réseau accompagnent les nouveaux clients dans la mise en place des processus de gestion et les informent de l'ensemble des services proposés par la SMACL.</p> <p>Leur rôle de conseil, d'information et de soutien se poursuit ensuite tout au long de la vie du contrat et au gré des besoins de l'assuré.</p> <p>Les inspecteurs participent à renforcer l'image de la SMACL au cœur des territoires grâce à une connaissance des décideurs locaux et des enjeux spécifiques locaux.</p>
<p><b>Réseau d'inspection :</b> (en nombre de salariés)</p> <p><b>28</b></p> <p><b>Activité 2021 du réseau :</b> (en nombre de salariés)</p> <p><b>1 134</b> rendez-vous en visio ou présentiel</p> <p><b>2 400</b> assurés contactés</p> <p><b>3 500</b> rapports de contact</p>	

INDICATEURS	ACTIONS CONDUITES
<p data-bbox="169 618 515 719"><b>Création d'un poste de Responsable de la satisfaction clients</b></p> <p data-bbox="148 819 536 981"><b>Nombre d'enquêtes pour mesurer la satisfaction et les attentes des assurés : 10</b></p> <p data-bbox="159 1081 525 1218"><b>2<sup>e</sup> Colloque organisé par l'Observatoire des risques de la vie territoriale</b></p>	<p data-bbox="580 226 1458 255"><b>Création d'un poste de Responsable de la satisfaction clients</b></p> <p data-bbox="580 277 1473 333">En 2021, la SMACL a créé un poste de Responsable de la Satisfaction clients destiné à :</p> <ul data-bbox="580 349 1473 696" style="list-style-type: none"> <li>• piloter et suivre les attendus de l'entreprise en matière de qualité et de satisfaction client,</li> <li>• produire des tableaux de bords récurrents permettant le pilotage de la qualité et de la satisfaction client</li> <li>• établir un suivi des indicateurs négociés au sein des conventions par les partenaires</li> <li>• participer à l'élaboration et au suivi des plans d'actions en vue d'identifier les axes d'amélioration de la relation client</li> <li>• proposer des solutions innovantes en matière de relation client</li> <li>• animer un comité du suivi de la relation client</li> </ul>
	<p data-bbox="580 725 1318 792"><b>Réalisation d'enquêtes pour mesurer la satisfaction ou les attentes des assurés</b></p> <p data-bbox="580 815 1473 1028">Au cours de l'année 2021, 10 enquêtes à destination de 22 000 assurés ont été réalisées. Ces enquêtes visaient par exemple à connaître le niveau de satisfaction de sociétaires dans le cadre de la gestion d'un sinistre ou à identifier les raisons ayant motivé une résiliation ou encore à tester l'intérêt des assurés pour certains services de prévention.... Après analyse des réponses à ces enquêtes, des plans d'actions sont mis en place pour permettre le renforcement de la satisfaction des assurés.</p>
	<p data-bbox="580 1057 1225 1086"><b>Observatoire des risques de la vie territoriale</b></p> <p data-bbox="580 1108 1473 1610">SMACL Assurances SA fait bénéficier ses assurés des services de l'Observatoire des risques de la vie territoriale créé par la Mutuelle SMACL en partenariat avec des associations d'élus locaux et de fonctionnaires territoriaux. Cet Observatoire est un service dédié aux collectivités territoriales et aux associations. Il analyse l'évolution des risques juridiques encourus par les collectivités territoriales et les associations, de leurs élus et de leurs personnels, dans l'exercice de leurs fonctions pour être vecteur de prévention par la diffusion d'informations juridiques aux acteurs de la vie territoriale. Cet Observatoire organise chaque année un colloque relatif à une problématique juridique qui touche les collectivités territoriales ou les associations. En 2021, le 21 octobre, pour sa 20<sup>e</sup> édition, la thématique proposée a concerné « Les Collectivités territoriales face aux cyberattaques ». L'Observatoire publie également un rapport annuel présentant les dernières statistiques et jurisprudences pénales concernant les acteurs de la vie territoriale. Il est régulièrement sollicité, notamment par les associations partenaires, pour animer des journées d'information juridiques à destination des élus locaux, des fonctionnaires territoriaux ou des responsables associatifs.</p>

## C. PRÉVENTION ET PROTECTION DE LA CLIENTÈLE

### Risques :

L'assuré n'étant pas un professionnel de l'assurance, il peut, s'il n'est pas bien conseillé, souscrire des garanties inadaptées à ses besoins et se trouver dépourvu en cas de survenance de sinistre. Il ne connaît par ailleurs pas tous les moyens susceptibles d'être mis en oeuvre pour limiter la survenance des risques.

### Opportunités/Politiques :

La SMACL accompagne, informe et protège ses assurés à chaque étape de la vie de leur contrat. Il s'agit de les conseiller dans le choix des contrats souscrits et d'être présents en cas de survenance de sinistre.

Par ailleurs, pour accompagner ses assurés dans une démarche complète de prévention de leurs risques (Santé au travail, pérennité du patrimoine immobilier ou risque routier), la SMACL s'est dotée d'un Service Prévention très actif.

INDICATEURS	ACTIONS CONDUITES
<p><b>Nombre de dossiers étudiés par le Comité de Conciliation</b></p> <p style="text-align: center;"><b>6</b></p> <p><b>Nombre d'assurés de SMACL SA bénéficiaires du fonds de solidarité</b></p> <p style="text-align: center;"><b>6</b></p> <p>(pour une intervention globale de 43,9 K€)</p>	<p><b>Commission amiable de conciliation et Médiateur de l'Assurance</b></p> <p>Les assurés personnes morales de SMACL SA qui ne sont pas satisfaites par le traitement d'une réclamation, peuvent saisir le Comité de conciliation amiable (dès lors que la réclamation porte sur un montant de plus de 5 000€). L'avis du Comité s'impose aux parties (assuré et SMACL Assurances SA).</p> <p>En 2021, le Comité de conciliation a reçu 6 demandes d'intervention. Par ailleurs, les assurés Personnes Physiques de la SMACL qui ne sont pas satisfaites par les réponses internes apportées à leur réclamation quel qu'en soit le montant, peuvent saisir le Médiateur de l'Assurance. En 2021, 29 saisines ont été opérées.</p>
	<p><b>Fonds de solidarité</b></p> <p>Les assurés de la SMACL victimes d'une difficulté grave consécutive à la survenance d'un événement exceptionnel non assurable, peuvent déposer une demande de recours auprès de SMACL Solidarité, association loi 1901, qui gère un fonds de solidarité.</p> <p>Ce fonds de solidarité permet également le financement d'actions d'intérêt général pour l'ensemble des assurés.</p> <p>Au titre de ce fonds, en 2021, un montant global de près de 44 K€ a été alloué, montant réparti sur 6 assurés de la SMACL différents.</p>
	<p><b>Plans d'urgence en cas de sinistres majeurs</b></p> <p>Dès connaissance du risque de survenance d'un événement climatique d'ampleur exceptionnelle ou de réalisation d'un sinistre majeur, la SMACL organise sa cellule de crise pour être en capacité de répondre au mieux à toutes les sollicitations d'assurés.</p> <p>Cette cellule de crise offre un large éventail de mesures destinées à manifester notre soutien aux assurés sinistrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mobilisation d'une équipe de gestionnaires dédiée au seul traitement des demandes de clients touchés par l'événement,</li> <li>• dispositions prises en matière de gestion pour simplifier les démarches et régler les dossiers au plus vite (ex. : le règlement des dossiers les moins coûteux peut intervenir sur simple photo),</li> <li>• prise de contacts avec les assurés situés dans les zones sinistrées pour apporter assistance et conseils...</li> </ul>
	<p><b>Service d'assistance</b></p> <p>La SMACL s'est organisée pour être en capacité de répondre à toute heure aux sollicitations de ses assurés en grande difficulté. Ainsi, même en dehors des heures d'ouverture de ses bureaux, toute collectivité assurée victime d'un important sinistre a la possibilité de contacter par téléphone un service d'assistance qui lui apportera tous conseils utiles.</p>

INDICATEURS	ACTIONS CONDUITES
 <p data-bbox="316 689 363 725"><b>87</b></p> <p data-bbox="164 745 520 851"><b>études prévention réalisées pour collectivités « grands comptes »</b></p> <p data-bbox="280 916 400 947"><b>Box QVT</b></p> <p data-bbox="135 956 549 1059">Récompensée par les Trophées de l'assurance Or 2020 (catégorie innovation affinitaire)</p> <p data-bbox="132 1126 552 1193"><b>Prix de l'innovation Préventica</b> (catégorie management)</p> <p data-bbox="304 1270 376 1305"><b>270</b></p> <p data-bbox="177 1328 505 1431"><b>agents conducteurs sensibilisés à la conduite professionnelle</b></p> <p data-bbox="301 1507 379 1543"><b>350</b></p> <p data-bbox="161 1563 523 1704"><b>utilisateurs du Document Unique outil développé par SMACL pour ses assurés</b></p>	<p data-bbox="579 226 1174 257"><b>Pôle Prévention à destination des assurés</b></p> <p data-bbox="579 275 1473 555">La SMACL est dotée d'un Pôle Prévention qui intervient au quotidien auprès des assurés personnes morales, afin de les conseiller et de les accompagner dans une démarche globale de réduction de leurs risques tant en matière de santé et sécurité au travail, que de pérennité du patrimoine immobilier, ou encore de risque routier. Cet accompagnement se traduit par la formulation de conseils personnalisés et/ou d'intervention sur site donnant lieu à diagnostic et recherche de solutions opérationnelles sur mesure. L'équipe Prévention a développé un réseau de partenaires et de formateurs qui interviennent désormais de manière ciblée, en fonction du risque identifié.</p>
	<p data-bbox="579 577 863 609"><b>Partenariat OSMOS</b></p> <p data-bbox="579 627 1473 685">OSMOS est une société dont le coeur d'activité consiste en la surveillance du comportement structurel des ouvrages, avec pour objectifs :</p> <ul data-bbox="579 689 1082 779" style="list-style-type: none"> <li>• de prévenir les risques liés aux structures,</li> <li>• d'assurer la sécurité des usagers,</li> <li>• de pérenniser le bâti et son environnement.</li> </ul> <p data-bbox="579 797 1473 1016">Par un procédé basé sur la fibre optique, OSMOS peut notamment détecter de manière très précise des points de vulnérabilité sur les constructions, effectuer un suivi des impacts climatiques et sismiques... Pour la SMACL, il est particulièrement intéressant de pouvoir proposer une telle compétence à ses assurés pour la surveillance de leurs équipements. Associées au travail des experts, les informations délivrées par OSMOS permettent par exemple, d'apprécier avec certitude la nécessité de travaux de réparation ou d'une reconstruction totale suite à un sinistre.</p> <p data-bbox="579 1034 1270 1066">6 collectivités assurées sont actuellement suivies par OSMOS.</p>
	<p data-bbox="579 1084 1007 1115"><b>Partenariat PREDICT Services</b></p> <p data-bbox="579 1133 1473 1384">La SMACL a pour objectif d'offrir les meilleurs services ciblés à ses assurés afin de les aider à anticiper et ainsi optimiser la sauvegarde des populations et des biens. C'est dans cet esprit que l'entreprise travaille avec la société Predict Services experte dans la veille hydrométéorologique permanente. Il s'agit au travers de cette association d'informer les communes assurées sur les risques d'inondation, tempêtes et submersions marines ou de fortes chutes de neige. 6 903 collectivités ont pu bénéficier du système d'alerte météo personnalisé par courriel au cours de l'année 2021, pour un nombre de 41 événements climatiques majeurs.</p>
	<p data-bbox="579 1406 1091 1438"><b>Partenariat avec Havasu - Box QVT</b></p> <p data-bbox="579 1456 1473 1608">Ce partenariat avec ce spécialiste de l'analytique RH, met la SMACL en situation d'apporter aux décideurs territoriaux la possibilité d'établir un diagnostic objectif et détaillé de l'absentéisme de leur collectivité. L'audit réalisé aboutit à l'établissement d'un plan d'actions concrètes parfaitement adaptées aux problématiques propres de la collectivité et en adéquation avec la réalité opérationnelle.</p> <p data-bbox="579 1612 1473 1738">La box QVT, récompensée par deux fois, regroupe un benchmark et des retours d'expérience de collectivités autour de sujets divers tels que le télétravail, le management ou encore le cyber risque. Fin 2021, ce sont 1 153 utilisateurs représentant 725 structures publiques qui utilisent cette box.</p>
	<p data-bbox="579 1758 911 1789"><b>Partenariat NUMERISK</b></p> <p data-bbox="579 1807 1473 2058">Le Plan Communal de Sauvegarde est un dispositif de préparation à la crise ayant pour vocation de préserver la population et ses biens des effets d'un événement potentiellement dommageable. En moyenne 4 507 communes par an sont reconnues en catastrophes naturelles. Numérisk PCS est un service innovant d'accompagnement des élus et agents des collectivités locales sur les problématiques de prévention des risques majeurs et de gestion du Plan Communal de Sauvegarde. La start-up a développé une plateforme numérique collaborative de sauvegarde visant à proposer une réponse complète.</p> <p data-bbox="579 2063 1406 2094">5 collectivités ont souscrit, en 2021, un abonnement à ce nouveau service.</p>

# Agir pour un environnement plus durable

## A. CHANGEMENT CLIMATIQUE

### Risques :

Le changement climatique génère des catastrophes naturelles lesquelles sont source de dégâts économiques et sociaux pour les assurés de l'entreprise. Ces événements alourdissent les sinistres pris en charge par la SMACL.

### Opportunités/Politiques :

La prise de conscience accrue de ces phénomènes au niveau sociétal est partagée par la SMACL qui mène une démarche environnementale globale et transverse veillant à minimiser les impacts de ses activités et incitant ses partenaires et fournisseurs à faire de même. L'entreprise est engagée dans cette dynamique d'amélioration continue certifiée ISO 14001.

INDICATEURS	ACTIONS CONDUITES
<p><b>Correspondants environnement</b> (en nombre)</p> <p><b>30</b></p>	<p><b>Politique environnementale</b></p> <p>La SMACL dispose d'un système de management environnemental certifié ISO 14001, intégrant l'ensemble des personnels niortais et s'appuyant sur un réseau de 30 correspondants environnement. Le dispositif d'amélioration continue vise à l'atteinte des objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réduction de consommation d'énergie,</li> <li>• réduction des émissions de CO<sup>2</sup>,</li> <li>• réduction de la consommation de papier,</li> <li>• réduction de la production de déchets non recyclables.</li> </ul> <p>Chacune de ces consommations est suivie et donne lieu à production d'indicateurs. L'évolution de ces indicateurs permet de mesurer l'efficacité des actions entreprises et d'ajuster les dispositifs pour atteindre les objectifs fixés. Cette démarche vertueuse aidera l'entreprise pour définir les actions à déployer dans le cadre du décret tertiaire. Il s'agit en effet de poursuivre les travaux déjà initiés en 2021 et de se fixer de nouveaux objectifs pour définir la trajectoire de notre transition énergétique à horizon 30 ans.</p>
<p>Identification de places de stationnement dédiées au <b>co-voiturage</b></p> <p>Nombre de places matérialisées :</p> <p><b>6</b></p>	<p><b>Politique ISR</b></p> <p>Forte de sa volonté de favoriser le déplacement durable et conformément l'article L.1214-8-2 du Code des Transports, la SMACL dispose d'un Plan de Mobilité. Après analyse détaillée des motifs et modalités de déplacement au sein de l'entreprise, un plan d'action a été bâti pour limiter le recours à la voiture individuelle, promouvoir le recours aux transports durables et adopter des habitudes de consommation locale.</p> <p>La situation sanitaire de 2021, avec la circulation du virus Covid, n'a pas été très propice pour déployer de nouvelles actions visant au déplacement durable. En effet, le recours aux transports collectifs ou au co-voiturage n'était pas pertinent dans la mesure où la promiscuité était indésirable. Par ailleurs, le recours massif au télétravail a favorisé à lui seul la moindre circulation des salariés.</p> <p>Néanmoins, un certain nombre de dispositifs existent pour inciter les salariés de la SMACL à adopter des modes de déplacements durables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• présence de bornes pour rechargement des véhicules électriques (4 bornes permettant de recharger simultanément 4 véhicules, mise à disposition du public de 2 bornes),</li> <li>• abris à vélo sécurisés et offrant des possibilités de stationnement adaptées,</li> <li>• mise en place de places de stationnement dédiées aux co-voitureurs.</li> </ul>

INDICATEURS	ACTIONS CONDUITES
<p data-bbox="153 577 533 719"><b>Plan de continuité informatique des serveurs de production mis en place</b></p> <p data-bbox="204 824 480 1059"><b>100 % des salariés dont le poste est télétravaillable sont équipés pour travailler à distance</b></p>	<p data-bbox="579 226 1254 297"><b>Déploiement d'un Plan de Continuité d'Activité (applicable notamment en cas péril climatique)</b></p> <p data-bbox="579 315 1473 501">Soucieuse de protéger la qualité des services rendus à ses assurés, la SMACL s'est organisée pour prendre en considération les risques qui menacent la continuité de ses activités. Leur nombre et leur variété ne cessent de croître. En effet, les menaces dites traditionnelles (catastrophes naturelles, incendies...) sont désormais complétées par de nouveaux types de dangers tels que les actes terroristes, les cyber-attaques, et bien sûr la pandémie.</p> <p data-bbox="579 506 1473 566">Dans ce contexte, l'entreprise s'organise pour mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaire pour :</p> <ul data-bbox="579 577 1473 763" style="list-style-type: none"> <li>• maintenir les fonctions critiques ou les rétablir aussi rapidement que possible,</li> <li>• reprendre dans un délai raisonnable l'exercice des activités normales,</li> <li>• garantir la pérennité de la société, la protection des fonds propres et sa réputation,</li> <li>• réagir aux situations d'urgence et les gérer en protégeant les salariés et les visiteurs.</li> </ul> <p data-bbox="579 786 1473 846">La SMACL s'est fixée des objectifs prioritaires en termes de délai maximum d'interruption admissible et de perte de données maximale admissible.</p> <p data-bbox="579 864 1473 1050">Pour être prête à satisfaire à ces exigences le jour venu, un plan de continuité informatique des serveurs de production a été mis en place : il repose principalement sur un site actif-actif réparti sur deux salles serveurs distantes. Le test consistant à débrancher l'une des salles serveurs et à vérifier que les opérations de production peuvent continuer de manière transparente par les métiers a été réalisé en 2021 avec succès.</p> <p data-bbox="579 1072 1473 1258">Les fiches réflexes sont mises à jour annuellement pour les scénarios d'indisponibilité des locaux et d'indisponibilité du personnel. Dans ce cadre, l'ensemble des salariés de SMACL Assurances SA est équipé pour pouvoir travailler en distanciel depuis leur domicile (très peu de postes sont non-télétravaillables dans l'entreprise). Le plan de continuité du scénario pandémie a été récemment enrichi d'un plan de continuité spécifique pour les « hommes clés ».</p> <p data-bbox="579 1281 1473 1341">Le gréement de la cellule de crise à partir du progiciel de gestion de crise est testé mensuellement.</p> <p data-bbox="579 1364 1473 1424">La reprise des activités en mode dégradé et dans les temps impartis est donc régulièrement testée par les équipes opérationnelles.</p>

## B. POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

### Risques :

La SMACL n'est pas génératrice de nuisances sonores ou autres pollutions spécifiques pour son voisinage de proximité, elle ne produit pas non plus de rejets toxiques ou pollutions affectant le sol, l'air ou l'eau. En revanche, de par son activité tertiaire, elle est une forte consommatrice de papier. L'entreprise est par ailleurs classée ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) pour ses fluides frigorigènes.

### Opportunités/Politiques :

La SMACL met en œuvre des actions visant à consommer du papier recyclé ou issu de forêts durablement gérées et à réduire ses consommations de ramettes (notamment au travers de la digitalisation de certaines activités).

INDICATEURS	ACTIONS CONDUITES
 <p><b>Achat de papier A4</b> (en ramettes A4 achetées /salarié)</p> <p><b>6,1</b></p>	<p><b>Nombreux champs de tris sélectifs</b></p> <p>Afin de lutter contre la pollution, la SMACL vise à produire le moins de déchets possible et sensibilise ses équipes en ce sens. Elle a par ailleurs déployé une politique de tris sélectifs des déchets pour réduire au maximum la production de déchets ultimes (tris sélectifs en place pour papier/carton, verre, plastique, instruments d'écriture, canettes, polystyrène, D3E, mobiliers, déchets verts...)</p> <p>Le book déchets, mis à disposition de l'ensemble des salariés via le portail interne, présente les 17 champs de tris sélectifs déployés dans l'entreprise.</p>
<p><b>Papier cartons envoyés en recyclage</b> (en kg par salarié dont destruction d'archives papier)</p> <p><b>30</b></p> <p><b>Nombre de champs de tris sélectifs</b></p> <p><b>17</b></p>	<p><b>Sensibilisation des salariés à la maîtrise de leur consommation de papier</b></p> <p>Comme dans de nombreuses entreprises du tertiaire, la consommation la plus importante qui génère le plus de déchets concerne le papier. Dans ce contexte, diverses actions sont déployées depuis plusieurs années pour sensibiliser les équipes à la rationalisation de l'utilisation de ce consommable. Pour les aider en ce sens, les actions suivantes ont été déployées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au fur et à mesure des mises au rebut, remplacement des imprimantes ne permettant l'impression que sur le recto par des équipements produisant des impressions recto-verso,</li> <li>• installation d'écrans dans les salles de réunion pour privilégier la projection des documents plutôt que la diffusion de dossiers papier,</li> <li>• déploiement d'Office 365 avec sa suite Teams qui permet le travail collaboratif en ligne plutôt que le recours à des échanges d'éditions papier,</li> <li>• multiplication des solutions digitales pour éviter la consommation de papier,</li> <li>• réalisation de blocs brouillons avec les feuilles de papier destinées au rebut mais n'étant écrites que sur une face.</li> </ul>
	<p><b>Protection de la biodiversité</b></p> <p>La SMACL est engagée dans la protection de la biodiversité. À titre d'exemple, l'entreprise dispose de plantes phytosanitaires sur ses parkings. Par ailleurs, les agents d'entretien des espaces verts intervenant sur le site de la SMACL n'utilisent pas de produits nuisibles pour l'environnement...</p>

## C. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

### Risques :

Chaque année, en France, le « jour du dépassement » de la consommation des ressources de la Terre avance. En 2021, il tombe le 29 juillet quand en 1970 il survenait le 29 décembre. Dans ce contexte, il convient que chacun participe à la maîtrise de ses consommations de ressources.

### Opportunités/Politiques :

De nouveaux outils de suivi des consommations des énergies naturelles sont désormais accessibles. La SMACL en est équipée, cela lui permet d'identifier plus finement ses consommations et de mettre en place des plans d'actions plus ciblés pour les réduire.

INDICATEURS	ACTIONS CONDUITES
 <p><b>Consommation de gaz</b> (en Kwatt heure/ m<sup>2</sup>)</p> <p><b>66</b></p>	<p><b>Pour une moindre consommation de la ressource eau</b></p> <p>Le suivi des consommations via un outil de pilotage, permet d'identifier sans délai d'éventuelles fuites notamment sur les périodes de temps où les locaux ne sont pas occupés par les salariés et permettent une intervention de remédiation immédiate.</p> <p>Par ailleurs, la SMACL ne pratique pas l'arrosage des pelouses de son site. Enfin, au fur et à mesure des remplacements de robinets défectueux, les nouveaux équipements mis en place sont des robinets temporisés.</p>
 <p><b>Consommation d'électricité des bâtiments niortais</b> (en Kwatt heure/ m<sup>2</sup>)</p> <p><b>112</b></p>	<p><b>Pour une moindre consommation d'énergie électrique et de gaz</b></p> <p>Le suivi des consommations par postes est assuré par l'outil Smartimpulse. Cette connaissance fine des consommations permet de cibler au plus juste les actions à conduire pour réaliser des économies d'énergie.</p> <p>Par ailleurs, la SMACL s'emploie à procéder au déploiement progressif des éclairages à leds.</p> <p>Une démarche systématique d'achat de fournitures informatiques labellisées Energy Star est également poursuivie.</p>
<p><b>Consommation d'eau des bâtiments niortais</b> (en m<sup>3</sup> /ETP)</p> <p><b>1,66</b></p>	<p><b>Réalisation périodique d'audits énergétiques des bâtiments</b></p> <p>Des audits énergétiques des bâtiments sont périodiquement réalisés. Ces missions d'audit, confiées à des organismes extérieurs, permettent de disposer d'axes de progrès pour améliorer l'efficacité des bâtiments.</p> <p>Les actions d'amélioration sont ensuite réalisées immédiatement si elles sont simples à mettre en place et peu coûteuses. Dans l'hypothèse inverse, elles sont portées au plan pluriannuel d'amélioration environnemental.</p>

# S'engager dans une politique sociale responsable

## A. SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

### Risques :

La santé des salariés et leur bien-être constitue un pré-requis nécessaire au déploiement de toute activité. L'année 2021 a été particulièrement exposée sur ce plan avec la poursuite de la crise sanitaire Covid.

### Opportunités/Politiques :

En s'engageant dans une démarche certifiée ISO 45001 et une labélisation diversité, la SMACL s'inscrit dans un programme d'amélioration continue de la Santé et Sécurité de ses salariés ainsi dans la promotion de la diversité, la prévention de la discrimination et le soutien de la mixité. La gestion de la crise Covid a permis le déploiement réussi à grand échelle du télétravail.

INDICATEURS	ACTIONS CONDUITES
<p><b>ÉGALITÉ DE TRAITEMENT :</b> <b>HANDICAP ET DIVERSITÉ</b></p>  <p><b>Taux d'emploi des personnes en situation de handicap</b></p> <p><b>7,2 %</b></p> <p><b>Contrats signés en faveur des personnes en situation de handicap</b> <small>(en nombre)</small></p> <p><b>5</b></p> <p><b>Aménagement de postes de travail spécifiques pour salarié déclaré TH</b></p> <p><b>12 postes</b></p>	<p><b>Politique de promotion de la diversité et Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapés</b></p> <p>Les pratiques vertueuses des salariés de la SMACL ont permis d'obtenir le label diversité, délivré par l'AFNOR. Dans ce cadre, une politique de promotion de la diversité est déployée, laquelle est relayée sur le terrain par des actions fortes pour prévenir toutes formes de discrimination et pour favoriser l'accueil de la diversité au sein de l'entreprise.</p> <p>À titre d'exemple, lors de Semaine Européenne pour l'emploi des Personnes Handicapées, les animations suivantes ont été proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un arbre a été installé dans le hall du Bâtiment Euclide toute la semaine sur lequel étaient inscrites les idées reçues sur le handicap,</li> <li>• une conférence a été organisée sur le handicap psychologique pour les salariés et les managers,</li> <li>• participation à l'action DUO DAY : 2 personnes demandeuses d'emploi en situation de handicap sont venues une journée pour découvrir les métiers de gestionnaire sinistres et de conseiller technico-commercial. Une de ces personnes a ensuite été intégrée dans les effectifs de SMACL Assurances SA en intérim puis pour un CDD d'un an.</li> <li>• diffusion aux salariés chaque jour de cette semaine, d'une petite vidéo format court sur les typologies de handicap.</li> </ul>
<p><b>ÉGALITÉ HOMMES FEMMES</b></p> <p><b>Pourcentage des femmes dans l'effectif total</b></p> <p><b>67,8 %</b></p>  <p><b>Indice égalité hommes/femmes</b></p> <p><b>86/100</b></p>	<p><b>Responsable Qualité de Vie au Travail</b></p> <p>Un responsable Qualité de vie au Travail s'occupe au quotidien des conditions de travail des salariés. Cette même personne a pour mission de promouvoir le travail des personnes en situation de handicap et plus largement d'animer la démarche diversité au sein de la SMACL.</p>
	<p><b>Permanences d'un psychologue au travail</b></p> <p>Les collaborateurs de la SMACL peuvent bénéficier d'une permanence d'écoute psychologique professionnelle destinée à permettre aux salariés qui en ressentent le besoin d'aller échanger avec une psychologue du travail. Deux jeudis par mois, hors temps de travail, les salariés rencontrant des difficultés psychologiques liées à leur situation professionnelle peuvent rencontrer, de manière anonyme, la psychologue du travail.</p> <p>De même, les salariés ayant été absents sur une longue durée (maternité ou longue maladie) peuvent bénéficier d'un accompagnement au retour au travail.</p>

INDICATEURS	ACTIONS CONDUITES
<p data-bbox="199 723 483 792"><b>Infirmière du travail à plein temps</b></p> <p data-bbox="331 808 352 846"><b>1</b></p> <p data-bbox="172 947 510 1016"><b>Taux de fréquence des accidents du travail</b></p> <p data-bbox="308 1032 373 1070"><b>3,8</b></p> <p data-bbox="204 1171 478 1279"><b>Achats de services auprès d'entreprises du secteur protégé</b></p> <p data-bbox="225 1290 458 1328"><b>13 981 € HT</b></p>	<p data-bbox="580 226 868 255"><b>Infirmière du travail</b></p> <p data-bbox="580 277 1473 461">La SMACL dispose d'une infirmière au travail. Dans le cadre du dispositif d'amélioration continue en matière de Santé Sécurité au Travail, ses principales missions consistent à organiser les visites médicales, participer à l'organisation du service de santé au travail, prendre en charge les soins d'urgence, contribuer à l'amélioration des conditions de travail, ainsi que collaborer à la formation et l'information autour de la santé.</p>
	<p data-bbox="580 488 1267 517"><b>Réseau EPI/SST exercices d'évacuation incendie</b></p> <p data-bbox="580 539 1473 689">Afin d'assurer une sécurité physique optimale à l'ensemble des salariés de l'entreprise et des intervenants dans ses locaux, la SMACL dispose d'un réseau d'équipiers première intervention (EPI) et de sauveteurs secouristes au travail (SST) formés pour intervenir efficacement en cas de départ de feu ou de malaise d'un salarié.</p> <p data-bbox="580 712 1473 835">Au cours de l'exercice 2021, des exercices d'évacuation incendie ont été réalisés sur les trois bâtiments niortais, en collaboration avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres (SDIS 79) ainsi que dans les locaux parisiens de l'entreprise.</p> <p data-bbox="580 857 1473 913">Globalement, ces exercices ont été concluants, les bâtiments ayant été évacués en moins de 5 minutes.</p>
	<p data-bbox="580 940 1374 969"><b>Un plan d'action Santé Sécurité au Travail très complet</b></p> <p data-bbox="580 992 1473 1048">Au cours de l'année 2021, un plan d'action très nourri a été déployé autour de la Santé Sécurité au Travail, il comportait notamment les actions suivantes :</p> <ul data-bbox="580 1059 1473 1469" style="list-style-type: none"> <li>• un ensemble de communications et d'actions variées pour préserver la santé des salariés et des prestataires de l'entreprise dans le cadre de la crise sanitaire Covid,</li> <li>• une visioconférence sur le risque d'acouphènes dispensée par l'association JNA (Journée Nationale des Acouphènes) en mai,</li> <li>• une visioconférence sur la prévention du risque de maladies cardio-vasculaires dispensée par le Professeur Menu en mars,</li> <li>• une visioconférence sur l'évolution du management en période Covid-19,</li> <li>• des vidéos dispensées par l'infirmier de l'entreprise et diffusées auprès des salariés sur différentes thématiques (les bonnes postures de travail en télétravail, la vaccination...),</li> <li>• création et diffusion d'un mode opératoire de gestion des malaises/incidents en télétravail</li> </ul>
	<p data-bbox="580 1496 1086 1525"><b>Politique auprès du secteur protégé</b></p> <p data-bbox="580 1547 1473 1637">Dans le cadre de sa politique visant à réduire les vulnérabilités sociales, la SMACL a recours aux services d'entreprises du secteur protégé. Ainsi, en 2021, la mutuelle a acheté auprès de ce secteur des prestations pour un montant de 13 981 € HT.</p>
	<p data-bbox="580 1664 1315 1693"><b>Plan de prévention pour les prestataires techniques</b></p> <p data-bbox="580 1715 1473 1827">La SMACL signe systématiquement des plans de prévention avec les prestataires techniques intervenant sur ses sites de manière régulière de sorte à partager les bonnes pratiques de sécurité que l'entreprise souhaite voir appliquer en son sein. Des avenants ont été réalisés pour prévenir le risque d'infection au virus Covid.</p>

## B. GESTION DES COMPÉTENCES ET DES TALENTS

### Risques :

Dans un monde en pleine mutation sociale et technologique, recruter les talents ainsi que fidéliser et faire progresser les compétences internes constituent des défis pour les entreprises de tous les secteurs d'activité.

### Opportunités/Politiques :

Parce que l'épanouissement des salariés passe notamment par une amélioration de leur potentiel et une valorisation de leurs talents, la SMACL veille à déployer une politique de formation ambitieuse et une gestion des emplois et des compétences très active.

INDICATEURS	ACTIONS CONDUITES
 <p><b>Dépenses de formation</b> (en pourcentage de la masse salariale)</p> <p><b>3,94 %</b></p> <p><b>Nombre d'heures totales de formation</b></p> <p><b>21 910</b></p> <p><b>Contrats en alternance</b> (au 31/12)</p> <p><b>42</b></p> <p><b>Embauches en CDI</b></p> <p><b>19</b></p> <p><b>Licenciements, démissions</b> (en % du nombre de)</p> <p><b>1,75 %</b></p>	<p><b>Politique de formation / alternance</b></p> <p>La SMACL considère que la question de la formation est essentielle pour le maintien et la progression des compétences ainsi que pour le bien être des salariés. Aussi, investit-elle fortement dans la formation, ses dépenses en la matière s'élevant à 3,94 % de sa masse salariale en 2021, nettement au-delà de son obligation réglementaire.</p> <p>La SMACL a par ailleurs fortement recours à l'alternance, offrant aux alternants la possibilité d'acquérir des compétences professionnelles et permettant parallèlement à l'entreprise, à plus long terme, de recruter ses futurs salariés au sein de ce vivier (en fonction de ses besoins et en connaissance parfaite de la capacité de travail du recruté).</p> <p><b>Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC)</b></p> <p>Dans un contexte économique évolutif avec un marché de plus en plus concurrentiel et réglementairement de plus en plus exigeant, la gestion des compétences et la qualité de la formation des salariés sont un véritable levier de performance et de développement.</p> <p>Dans ce cadre, la SMACL veille à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• analyser globalement les emplois au regard de la stratégie d'entreprise et à travers l'élaboration d'une typologie de métiers distinguant métiers sensibles, métiers en recomposition et métiers émergents,</li> <li>• mettre en place, au regard de l'analyse globale, des actions correctives s'appuyant sur un référentiel métier, des parcours métiers, des fiches métiers...</li> <li>• adapter les pratiques managériales aux accélérations des mutations technologiques et aux évolutions du marché (les missions du manager consistent à donner aux équipes le sens du changement, anticiper et accompagner le développement professionnel des salariés, être en proximité avec les équipes...)</li> </ul> <p>Ces travaux se déploient dans le cadre d'une démarche participative s'appuyant sur l'ensemble des managers et des salariés.</p>

## C. DIALOGUE SOCIAL

### Risques :

Risques : Le risque de tensions sociales au sein de l'entreprise peut prendre différentes formes (mouvement de grève, vague de démissions, augmentation de l'absentéisme...) et est source de dommages considérables, à la fois en termes de coûts et d'image. Il va par ailleurs à l'encontre du bien-être des salariés.

### Opportunités/Politiques :

La SMACL veille à la qualité de vie professionnelle des salariés notamment grâce à la permanence d'un dialogue constructif et au maintien de conditions de travail visant à favoriser le développement professionnel et l'épanouissement personnel de chacun.

INDICATEURS	ACTIONS CONDUITES
<p><b>Réunions du CSE</b> (en nombre)</p> <p><b>13</b></p>	<p><b>Réunions régulières IRP</b></p> <p>La SMACL organise a minima une réunion du Comité social et économique (CSE) et de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) par mois et en provoque des supplémentaires en cas de besoin. L'année 2021 a donné lieu à de nombreuses consultations, notamment du fait du rapprochement avec le Groupe MAIF.</p>
<p><b>Réunions de la CSSCT</b> (en nombre)</p> <p><b>12</b></p>	<p><b>Dispositif d'alerte professionnelle</b></p> <p>La SMACL a mis à la disposition de ses salariés un dispositif d'écoute destiné à prévenir et à lutter contre les discriminations au travail. Ce dispositif, en complément des modes classiques d'alerte existants dans l'entreprise (voie hiérarchique, représentants du personnel ou référent diversité), vise à encourager les salariés à signaler tout doute légitime relatif à un dysfonctionnement ou à un comportement au sein de l'entreprise considéré comme discriminatoire, en mettant à leur disposition une procédure facilement accessible. La confidentialité de l'identité de l'auteur de l'alerte, à toutes étapes du traitement est assurée.</p> <p>Un prestataire externe est spécifiquement désigné pour recueillir les signalements.</p>
<p><b>Consultations du CSE</b> (en nombre)</p> <p><b>12</b></p>	<p><b>Politique de rémunération (échelle de rémunération)</b></p> <p>La Commission diversité et égalité professionnelle mise en place au sein de la SMACL veille notamment à ce que les rémunérations pratiquées respectent la diversité (à titre d'exemple cette Commission veille à ce que les rémunérations des hommes et des femmes soient équivalentes à fonctions semblables).</p> <p>Par ailleurs, le rapport entre les 10 rémunérations mensuelles les plus hautes et les 10 rémunérations les plus basses se situe à un niveau de 4,3.</p>
<p><b>Rapport entre les 10 rémunérations mensuelles les plus élevées et les 10 plus basses</b></p> <p><b>4,3</b></p>	<p><b>ASL / CSE (activités et budget alloué)</b></p> <p>Les salariés de la SMACL disposent d'un Comité Social et Économique et d'une Association Sports et Loisirs lesquels disposent chacun d'un budget de fonctionnement alloué par l'entreprise. Les deux entités proposent aux salariés des activités variées, culturelles et sportives. Ces structures permettent aux salariés de se rencontrer et d'échanger en dehors des problématiques purement professionnelles. Elles constituent dès lors un vecteur de cohésion sociale au sein de l'entreprise. Cette année encore, les activités proposées ont été fortement perturbées par la crise sanitaire Covid qui rendait les rassemblements inopportuns.</p>
<p><b>Rémunération annuelle moyenne des CDI</b></p> <p><b>44 879 €</b></p>	<p><b>Accords collectifs</b></p> <p>De création récente, SMACL Assurances SA ne dispose pas actuellement d'accords collectifs. Les négociations sont en cours avec les Instances Représentatives du Personnel pour signer les accords collectifs nécessaires. Dans l'attente du fruit de ces échanges, ce sont les accords collectifs négociés dans le cadre de la Mutuelle SMACL qui sont actifs. Leur liste figure dans la note méthodologique de ce rapport.</p>

# Relever les défis technologiques de notre environnement

## A. CYBERRISQUES

### Risques :

Dans le contexte actuel de dématérialisation des services et d'utilisation croissante de l'outil informatique, la cybercriminalité est devenue un risque majeur pour toutes les structures.

### Opportunités/Politiques :

Dans ce contexte de risque numérique, la SMACL a conçu une solution d'assurances à destination de ses assurés. Elle s'est elle-même organisée pour faire face à ce risque.

INDICATEURS	ACTIONS CONDUITES
<p><b>Effectif dédié à la cybercriminalité</b></p> <p><b>1</b></p>	<p><b>La solution d'assurance contre la cybercriminalité proposée aux assurés</b></p> <p>Afin de garantir ses sociétaires personnes morales de droit public ou associations contre les effets d'éventuelles attaques cyber, la SMACL a défini une offre d'assurance.</p> <p>Ce produit d'assurance comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une assistance à la gestion de crise (conseil, décontamination, reconstitution des données, communication de crise, gestion de l'image...)</li> <li>• une défense en responsabilité,</li> <li>• une prise en charge de certains dommages immatériels.</li> </ul>
<p><b>Taux de réussite moyen des quizz et tests de sécurité</b></p> <p><b>90 %</b></p>	<p><b>Les actions internes pour faire face au cyberrisque</b></p> <p>La SMACL doit elle aussi s'organiser pour sécuriser ses outils informatiques de sorte à ne pas pâtir d'une éventuelle cyber attaque. Ainsi, la SMACL met-elle en oeuvre plusieurs mesures pour assurer sa résilience et protéger les données confiées par ses assurés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des moyens humains, avec un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'information (RSSI), dédié à la surveillance et la protection des dits systèmes ;</li> <li>• des moyens techniques, avec le déploiement d'un ensemble de mesures d'empêchement et de neutralisation des attaques ; - des moyens financiers, avec la souscription d'une assurance cyber garantissant une assistance, une expertise et des compensations financières en cas d'attaque. Cette assurance a été complétée par la souscription d'un CERT (équipe d'intervention d'urgence informatique) pour être accompagnés par une équipe d'experts en cas de survenance d'incidents majeurs pour restaurer le système d'informations ;</li> <li>• des moyens organisationnels, avec un comité opérationnel dédié, permettant d'analyser la pertinence des moyens déployés et d'identifier les mesures complémentaires à mettre en place ainsi que l'efficacité des plans d'action.</li> </ul>
<p><b>Nombre de réunions du comité PCA Cyber</b></p> <p><b>2</b></p>	
<p><b>Nombre d'audits de vulnérabilité</b></p> <p><b>1</b></p>	<p>Par ailleurs, fin 2021, la SMACL a missionné une société experte en cyber sécurité pour réaliser un audit d'intrusion. Il s'agissait d'évaluer le niveau de vulnérabilité tant sur un plan externe (sites et extranets utilisés par les clients de la SMACL) que sur le plan des infrastructures internes. Les vulnérabilités identifiées à travers ces tests feront l'objet d'un plan de remédiation.</p> <p>Les équipes sont également régulièrement sensibilisées aux menaces par l'intermédiaire de conférences, de communications dédiées et de documentation. Elles sont également mises à l'épreuve pour tester leurs réactions et la bonne compréhension des consignes de sécurité.</p>

## B. DIGITILISATION

### Risques :

Avec l'essor du digital, de nouvelles pratiques se développent rapidement et massivement. Savoir accueillir ces transformations est essentiel en terme d'expérience client.

### Opportunités/Politiques :

La SMACL veille à sonder ses assurés sur leurs attentes en la matière pour conserver un temps d'avance sur les offres qu'elle propose et mettre en place des services innovants.

INDICATEURS	ACTIONS CONDUITES
<p style="text-align: center;"><b>Pourcentage de déclarations de sinistres reçues en ligne</b></p> <p style="text-align: center;"><b>28 %</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Pourcentage des salariés recevant leur bulletin de paie par voie numérique</b></p> <p style="text-align: center;"><b>66,7 %</b></p>	<p><b>Solutions digitales déployées à destination des sociétaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Des extranets de déclaration des sinistres en ligne permettent aux clients Personnes Morales, de piloter depuis leur espace assuré leurs dossiers sinistres. Ce mode de déclaration et de suivi du dossier, rapide et gratuit, connaît une belle montée en puissance.</li><li>• Les collectivités assurées bénéficient d'un extranet de gestion des parcs automobiles qui leur permet notamment de consulter en temps réel leur parc assuré, d'en effectuer la gestion et même d'éditer des cartes vertes provisoires.</li><li>• Dans le même esprit, un extranet de gestion des bâtiments permet aux assurés de :<ul style="list-style-type: none"><li>- consulter les informations relatives aux contrats souscrits et la liste des bâtiments assurés,</li><li>- géolocaliser les bâtiments,</li><li>- apporter des modifications sur les caractéristiques des biens liés aux contrats d'assurance</li></ul></li><li>• La SMACL met également à disposition de ses assurés la possibilité de réaliser leur « auto diagnostic » prévention sous forme digitale. Cet outil interactif, accessible en ligne permet à chaque assuré d'évaluer périodiquement la qualité de sa démarche prévention globale des risques liés à la gestion de son patrimoine immobilier, à la santé sécurité au travail de ses agents et au risque routier.</li><li>• Les assurés sinistrés de la SMACL peuvent, gratuitement, à partir d'un smartphone, déclarer directement leurs accidents matériels à leur assureur, sur le modèle du constat amiable automobile papier. Cette application e-constat auto concerne les accidents survenus à tous véhicules terrestres à moteur, immatriculés et assurés en France, et n'ayant pas entraîné de dommages corporels.</li></ul> <p><b>Solutions digitales proposées aux salariés</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La mise en place d'une Gestion Électronique des Documents a été déployée fin 2016 au sein de la Direction Indemnités et est en cours de déploiement pour la Direction Marchés. En plus d'accroître la qualité de service rendue aux assurés et de sécuriser les flux, ce nouvel outil permet aux salariés des équipes concernées de gagner en qualité de vie au travail. En effet, les informations attachées aux assurés sont directement accessibles dans l'outil informatique permettant une gestion de la documentation papier moindre et moins de déplacements vers les espaces de classement. En outre, ce dispositif favorise un environnement de travail plus aéré, moins fourni en armoires de rangement.</li><li>• Un bilan social individualisé est mis à disposition de l'ensemble des salariés via un accès sécurisé sur le portail intranet de la SMACL. Cette application délivre à chaque salarié des informations sur sa situation professionnelle, les actions de formation dont il a bénéficié au cours des derniers exercices, et objective l'ensemble des avantages sociaux offerts par l'entreprise. Ce bilan social individualisé est mis à jour chaque année, offrant à chacun une vision actualisée de sa situation.</li><li>• La mise à disposition de la dématérialisation des bulletins de paie est également proposée aux salariés. Ce process, adopté par plus de 65 % des salariés, constitue une contribution marquante à la démarche de développement durable par la réduction de l'empreinte écologique (zéro papier, zéro consommation d'encre, zéro imprimante, zéro transport...), en phase avec les nouveaux comportements liés aux technologies numériques.</li></ul>

## C. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

### Risques :

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données (RGPD) le 25 mai 2018, tous les organismes (privés et publics) et toutes les entreprises doivent mettre en place une organisation adaptée à leur taille et au risque de traitement des données personnelles qui leur sont confiées.

### Opportunités/Politiques :

La SMACL accorde une importance toute particulière au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles de ses salariés, de ses sociétaires, ainsi que de toute personne auprès de qui elle est amenée à collecter de telles données. L'entreprise s'engage à traiter les données personnelles de façon éthique et responsable, dans le respect de la réglementation en vigueur et a dans ce cadre déployé un dispositif adapté.

INDICATEURS	ACTIONS CONDUITES
<p style="text-align: center;"><b>Nombre de traitements recensés</b> <b>115</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Nombre de consultations du DPO sur nouveaux projets</b> <b>17</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Nombre d'exercice de droit</b> <b>10</b></p>	<p><b>Dispositif de protection des données personnelles</b></p> <p>La SMACL a mis en place un dispositif permettant d'assurer la protection des données à caractère personnel traitées.</p> <p>Ce dispositif prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une organisation dédiée composée d'un DPO (délégué à la protection des données), de juristes et de relais du DPO dans les Directions ;</li> <li>• La documentation des traitements (115 traitements recensés au 31/12/2021) qui a fait l'objet en 2021 d'une action de révision approfondie pour les traitements identifiés à risque (RH, gestion des indemnisations,...).</li> <li>• L'information des personnes faisant l'objet d'un traitement, avec notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une politique à destination des clients disponible sur le site internet smacl.fr ;</li> <li>- Une politique à destination des salariés disponible dans l'espace conformité sur le portail intranet ;</li> </ul> </li> <li>• L'intégration de la protection des données en amont des projets : dès la phase de rédaction de la fiche projet, le DPO est sollicité. Dans l'hypothèse où le projet embarque des risques de données personnelles, une analyse du risque est réalisée. Le DPO peut aussi être consulté dans d'autres phases du projet.</li> <li>• La gestion des demandes d'exercice de droits (existence d'une adresse mail dédiée; procédures rédigées)</li> <li>• L'encadrement contractuel des traitements de données avec nos sous-traitants,</li> <li>• La sécurité des données (politique de sécurité des données ; procédure de gestion des incidents et violations de données),</li> <li>• Des actions de sensibilisation des salariés avec notamment la mise à disposition de la documentation sur l'espace conformité du portail intranet.</li> </ul>

## CONCLUSION

Cette déclaration de performance extra-financière démontre clairement l'ambition de l'entreprise de déployer un modèle économique mutualiste viable, socialement équitable et écologiquement responsable au service de ses assurés et de l'ensemble de ses acteurs.

Cette approche se veut résolument pérenne et structurelle ; le principe consistant à toujours tendre vers de meilleures pratiques sera de nature à favoriser un développement harmonieux de la SMACL sur l'aspect humain comme sur le plan économique.

### **L'ensemble de ces différenciations permet de :**

- contribuer au rayonnement de la société en étant en phase avec les pratiques et attentes de nos assurés, notamment des acteurs territoriaux,
- être un vecteur de notoriété et d'image notamment grâce à la démarche de certification et labellisation conduites, inédites dans le milieu des grands acteurs de l'assurance,
- être un facteur de cohésion, de performance et de fierté d'appartenance pour l'ensemble des acteurs de l'entreprise.

Bien évidemment, les travaux visant à asseoir la démarche de Responsabilité sociale de la SMACL, s'inscrivant résolument dans une démarche d'amélioration continue, vont se poursuivre au cours de l'exercice 2022 avec la conduite de nouveaux chantiers.

## Avant-propos

Comme indiqué en introduction du rapport, SMACL Assurances SA a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle est née de l'évolution de la Mutuelle SMACL qui poursuit une partie de son activité et cède une large part de son portefeuille assuré et de ses activités à SMACL Assurances SA, filiale du Groupe MAIF. Par ailleurs, l'ensemble des salariés de la Mutuelle SMACL ont été transférés dans SMACL Assurances SA.

Toutes les questions liées à la gouvernance ne peuvent être traversées dans ce rapport. En effet, ce sont clairement les élus du Conseil d'Administration ou de Comités divers de la Mutuelle SMACL qui se sont réunis dans les instances en 2021 et pas ceux de SMACL Assurances SA.

De même, pour la réalisation de certains travaux comme par exemple le bilan des gaz à effet de serre, l'étude a été faite pour SMACL Assurances et pas SMACL Assurances SA, les résultats ne sont, de ce fait, pas présentés dans le rapport.

Pour les autres points au rapport, comme les politiques visant à limiter l'exposition aux risques extra financiers, elles ont effectivement été réalisées par la Mutuelle SMACL mais ont porté leurs effets sur l'activité 2021 relevant du périmètre de SMACL Assurances SA, il en est donc question dans ce rapport.

Enfin, les salariés de la Mutuelle SMACL sont tous devenus salariés de SMACL Assurances SA, par facilité de rédaction, on parlera dans le rapport des salariés de SMACL Assurances SA même si le transfert de société n'a été opéré qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Par facilité de rédaction et de lecture, « SMACL Assurances SA » pourra aussi être remplacée par « la SMACL ».

## Réalisation de la matrice des risques et des opportunités

Afin de réaliser la matrice des risques et des opportunités de la société, une équipe pluridisciplinaire a été composée avec des représentants de différents Départements ou Directions (pilotes des démarches de certification, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines, Directrice Développement, Responsable Conformité, Adjoint de la Responsable du Département Gestion des risques...). Ce groupe a réfléchi en mode brainstorming et a défini 4 grandes familles de risques et opportunités, lesquelles ont été détaillées en 3 sous-ensembles.

Les douze thématiques ainsi obtenues ont ensuite été collégalement pesées en tenant compte :

- pour définir la perception externe : des retours assurés observés par les membres du groupe (connaissance des types de réclamations reçues, des attentes des assurés remontées par le réseau commercial...)
- pour définir la perception interne : pesée en valeur brute selon divers critères (occurrence, impact d'image, impact juridique, impact financier).

Les thématiques prégnantes définies ont servi de base à l'établissement du plan de la présente Déclaration de Performance Extra Financière.

Pilier	Thème	Critère majeur retenu	Indicateur	Taux de couverture	Taux de couverture du pilier
Social	Egalité de traitement	Egalité femme/homme	Index égalité	100 %	100 %
	Diversité	Accueil des Travailleurs en situation de handicap	Taux d'emploi des personnes en situation de handicap	100 %	
	Gestion des compétences	Formation	Dépenses de formation en % de la masse salariale	100 %	
Environnemental	Réduction des consommations	Consommation gaz	Consommation de gaz par m <sup>2</sup> des bâtiments niortais (pas de consommation de gaz dans les locaux parisiens)	100 %	97 %
		Consommation électrique	Consommation d'électricité par m <sup>2</sup> des bâtiments niortais	91 %	
		Achat de papier	Achat de papier par salarié et prestataires longue durée	100 %	
Sociétal	Prise en compte de critères ESG dans les placements	Placements durables	Volume de placements ISR	100 %	100 %
	Réduction de la sinistralité	Prévention de sinistres	Nombre d'études prévention grands risques réalisées	100 %	

Le reporting social couvre 100 % du chiffre d'affaires de SMACL Assurances SA.

En ce qui concerne le calcul de l'index hommes/femmes, sur les 5 critères intervenants dans le calcul :

- Écarts de rémunération,
- Écarts de promotion,
- Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité,
- Nombre de salariés du sexe-sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations,
- Écarts d'augmentations individuelles,

seuls les 4 premiers critères sont calculables à la SMACL. Le total des indicateurs calculables a été ramené sur 100 points en appliquant la règle de proportionnalité.

SMACL Assurances SA, en sa qualité de nouvelle société, va négocier les accords collectifs qui lui seront applicables. Dans l'attente de ces négociations, ce sont les accords collectifs de la Mutuelle SMACL Assurances qui sont applicables aux salariés :

- Accord relatif au CSE et à l'exercice du droit syndical signé le 21.02.2019
- Accord GPEC signé le 29.11.2018 (entrée en vigueur : le 01.01.2019 pour une durée de 3 ans, prorogé jusqu'au 31.03.2023)
- Accord Intéressement signé le 24.07.2020 (entrée en vigueur le 01.01.2020)  
Accord Participation signé le 17.12.1993 (modifié par avenants successifs)
- Accord PEE signé le 07.02.2007 (modifié par avenants successifs)
- Accord PERCOL signé le 30.11.2020 (entrée en vigueur le 01.01.2021)
- Accord surcomplémentaire Prévoyance signé le 29.11.2013
- Accord surcomplémentaire santé conclu le 07.09.2017
- Accord QVT et Diversité signé le 26.03.2019 (entrée en vigueur le 01.03.2019 pour une durée de 3 ans, prorogé jusqu'au 31.03.2023)
- Accord rémunération signé le 03.05.2005 (modifié par avenants successifs & NAO)
- Accord initial sur le temps de travail signé le 06.01.2005 (modifié par avenants successifs + NAO)
- Accord télétravail signé le 23.12.2020 (entrée en vigueur le 01.01.2021)
- Accord Astreinte signé le 06.07.2021 (entrée en vigueur le 01.08.2021)

Le reporting environnemental couvre les données attachées à tous les sites (dont Niort représente 91% des effectifs) avec simplement un taux de couverture restreint pour l'ICP consommation d'électricité limité aux bâtiments niortais soit un taux de couverture de 91 %.

Ce périmètre correspond à celui certifié ISO 14001 et les indicateurs présentés sont directement issus de cette démarche environnementale homologuée. Lorsque les indicateurs présentés sont rapportés aux effectifs, les effectifs identifiés sont ceux correspondant au périmètre de la consommation concernée (à titre d'exemple, le papier acheté a vocation à satisfaire les besoins des effectifs situés sur Niort – salariés et prestataires longue durée-, en régions et parisiens de SMACL Assurances SA, ce sont donc ces effectifs qui sont retenus pour calculer le ratio « Nombre de ramettes achetées par salarié »). Ainsi les volumes

## Choix et contrôle des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de l'activité de SMACL Assurances SA.

Les données sont extraites notamment du bilan social émis par la Direction Ressources Humaines ainsi que des indicateurs suivis dans le cadre des certifications ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001.

Le mode d'obtention des différents indicateurs figurant dans cette Déclaration de Performance Extra Financière a été consigné au sein d'un référentiel pour assurer la stabilité dans le temps des méthodes de calcul.

Toutes les informations permettant de réaliser les indicateurs de suivis notamment environnementaux (factures, suivis de consommation, relevés d'effectifs...) sont adressées au Département Économique et Prospective qui les consolide et établit des rapports par thématique (environnement, santé sécurité au travail). Les responsables des systèmes de management concernés, destinataires de ces synthèses, étudient ensuite la cohérence de ces indicateurs et l'évolution des tendances.

de consommation attachés aux membres du réseau commercial situé en Région ne sont prises en compte que lorsque ces derniers participent à la consommation (ex. : les membres du réseau ne sont pas intégrés au ratio consommation d'eau par salarié car ils n'occupent pas les locaux de manière permanente ; en revanche, pour le ratio papier acheté par salarié ils sont intégrés car ils s'approvisionnent sur les stocks commandés par SMACL Assurances SA).

Le bilan carbone de SMACL Assurances SA n'a pas été réalisé en 2021 mais l'avait été en 2019 par la Mutuelle SMACL.

Le reporting sociétal est un reporting plus qualitatif, il traverse des questions qui ne sont pas toujours quantifiables. Les informations figurant au rapport concernent l'intégralité du périmètre de SMACL Assurances SA.

Sur l'ensemble des thématiques exigées au sein de la DPEF, eu égard au secteur d'activité de SMACL Assurances SA et de l'analyse de ses enjeux RSE, il ne paraît pas pertinent de reporter des données sur les informations suivantes :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Lutte contre la précarité alimentaire
- Respect du bien-être animal
- Alimentation responsable, équitable et durable.

Le reste des thématiques obligatoires est abordé dans la partie relative à l'analyse des risques.

# SMACL ASSURANCES

## RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT (OTI)

### Relatif à la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion



53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT CEDEX  
Tél. : 05 49 32 49 01 - www.groupepy.fr

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux délégués,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1103 (dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31/12/2021 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

#### Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en oeuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants<sup>(1)</sup> :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au niveau SMACL Assurances, et couvrent 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests<sup>(2)</sup> ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre les mois de février et de mars 2022 sur une durée totale d'intervention d'environ 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nous avons mené 5 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Niort, le 18 mars 2022

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

GROUPE Y Audit



Arnaud MOYON

Associé Département Développement Durable

---

(1) **Informations sociales** : Égalité de traitement à travers l'indicateur « Index égalité » ;  
Diversité à travers l'index « Taux d'emploi des personnes en situation de handicap » ;  
Formation à travers l'indicateur « Dépenses de formation en pourcentage de la masse salariale ».

**Informations environnementales** : Réduction des consommations à travers les indicateurs

« Consommation de gaz par m<sup>2</sup> des bâtiments niortais »

« Consommations d'électricité par m<sup>2</sup> des bâtiments niortais »

« Achat de papier par salarié et prestataires longue durée »

**Informations sociétales** : Prise en compte de critères ESG dans les placements à travers l'indicateur « Volume de placements ISR » ;

Réduction de la sinistralité à travers l'indicateur « nombre d'études prévention réalisées grands comptes »

(2) SMAACL Assurances est seule et unique entité du périmètre de la DPEF, concentrant l'ensemble des effectifs.

---

**GROUPE Y AUDIT** - Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes - Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H. - SAS au capital de 37 000 €. RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA : FR 10 377 530 563 - Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél. : 05 49 32 49 01

**FONTENAY-LE-COMTE - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - LUÇON - NANTES - NIORT - PARIS**





